



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada

RAPPORT ANNUEL 2004-2005



Renforcer
le service à la clientèle



Canada

OPIC  CIPO

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Rapport annuel 2004-2005

Renforcer le service à la clientèle

www.opic.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Communiquer avec le Centre de services à la clientèle, dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser également au :

Centre de services à la clientèle

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2^e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. : (819) 997-1936

Télec. : (819) 953-7620

Courriel : opic.contact@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (www.opic.gc.ca).

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@tpsgc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue lu71-2005

ISBN 0-662-69269-1

54344B



À propos de l'OPIC

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), organisme de service spécial d'Industrie Canada, est chargé d'administrer le régime de la propriété intellectuelle (PI) au Canada, notamment en ce qui concerne les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.

Les principales fonctions de l'OPIC se résument comme suit :

- évaluer les demandes relatives à la PI et concéder les droits connexes;*
- diffuser l'information technique relative à ces créations pour permettre à d'autres inventeurs de s'inspirer des inventions existantes;*
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;*
- donner aux autres pays des conseils spécialisés sur l'administration de la PI;*
- promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.*

Plus particulièrement, l'OPIC reçoit et examine des demandes de marques de commerce, de brevets, de droits d'auteur, de dessins industriels et de topographies de circuits intégrés; il concède et enregistre les droits de PI connexes et en gère le renouvellement, la cession et le transfert. En outre, il supervise le processus relatif aux examens de compétence des agents de brevets et de marques de commerce. Sa principale clientèle est les demandeurs de droits de PI, les agents représentant ces demandeurs, les exploitants de systèmes de PI et les entreprises canadiennes.

L'OPIC diffuse l'information sur la PI au moyen de son site Web (www.opic.gc.ca) et de plusieurs bases de données accessibles au public. Il est chargé de publier le Journal des marques de commerce et la Gazette du Bureau des brevets; il publie également des guides d'information sur ses produits, des bulletins, des rapports et des communiqués. Pour encourager et faciliter l'acquisition des droits de PI et l'exploitation de l'information connexe, il a également mis sur pied un programme visant à sensibiliser les gens d'affaires, les inventeurs et les créateurs à l'importance de la PI.

Vision, mission et valeurs

Vision

Être le chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- **favoriser** l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation des renseignements en la matière;
- **encourager** l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- **administrer** les divers volets du régime de la PI au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);
- **promouvoir** les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Valeurs

Intégrité

Équité

Respect

Efficacité

Confiance

Amélioration continue



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada

Notre engagement à l'égard du service à la clientèle

Au téléphone

- Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue de votre choix.
- Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, le message d'accueil de notre boîte vocale.
- Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

- Nous vous accueillons dans la langue officielle de votre choix.
- Nous faisons en sorte que vous rencontriez un agent d'information du Centre de services à la clientèle dans les dix minutes suivant votre arrivée.
- Si vous désirez rencontrer un spécialiste, vous devez prendre un rendez-vous au préalable.

Correspondance générale, courriels et demandes de renseignements transmises par télécopieur

- Nous correspondons avec vous dans la langue officielle de votre choix.
- Nous accusons réception de la correspondance générale et des demandes de renseignements reçues par télécopieur dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception.
- Nous accusons réception des demandes de renseignements par courriel dans les deux jours ouvrables suivant leur réception.

Si vous désirez faire officiellement des observations au sujet des produits et services offerts par l'OPIC, veuillez utiliser le formulaire de rétroaction en ligne fourni à cette fin dans le site de l'OPIC sous le bouton « Contactez-nous ».

Comment nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2^e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux :
Tél. : (819) 997-1936
Télec. : (819) 953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : www.opic.gc.ca

Acronymes et sigles

ACEPI	Administration chargée de l'examen préliminaire international
ACRI	Administration chargée de la recherche internationale
AIR	Assistance d'immobilisation reportée
CAB	Commission d'appel des brevets
C/GPA	Comptabilité/gestion par activité
CIB	Classification internationale des brevets
COMC	Commission des oppositions des marques de commerce
DDADI	Direction du droit d'auteur et des dessins industriels
DE	Délai d'exécution
DB	Direction des brevets
DMC	Direction des marques de commerce
DSO	Direction des stratégies organisationnelles
EEIC	Édition électronique à Industrie Canada
GRC	Gestion des relations avec la clientèle
CSEC	Centre de services aux entreprises du Canada
EJCA	Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique
INAAF	Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds
IC	Industrie Canada
IPIC	Institut de la propriété intellectuelle du Canada
MSC	Modèle de stabilisation des capacités
OE	Opinion écrite
OEB	Office européen des brevets
OHIM	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OPI	Office de la propriété intellectuelle
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PI	Propriété intellectuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
PCPC	Processus de consultation permanent de la clientèle
PACS	Programme d'amélioration constante des systèmes
RRI	Rapport de recherche internationale
RE	Requête d'examen
RH	Ressources humaines
USPTO	United States Patent and Trademark Office
TCI	Topographies de circuits intégrés
TI	Technologie de l'information

Table des matières

Message du président	1
L'exercice financier en bref	2
Assurer l'excellence opérationnelle	4
Marques de commerce	4
Commission des oppositions des marques de commerce	4
Brevets	5
Commission d'appel des brevets	5
Droits d'auteur	6
Dessins industriels	6
Topographies de circuits intégrés	7
Un régime de PI moderne et solide	7
Offrir un service axé sur la clientèle	8
Promouvoir une culture de PI	10
Promouvoir les intérêts du Canada en matière de PI sur la scène internationale	12
Faire preuve d'excellence dans la gestion et les finances	13
Faire en sorte que les biens stratégiques soient prêts	15
États financiers vérifiés	18
Rapport de gestion	18
Notes aux états financiers	23
Renseignements financiers complémentaires	26
Fonds renouvelable	26
Rapport de gestion	26

Annexes

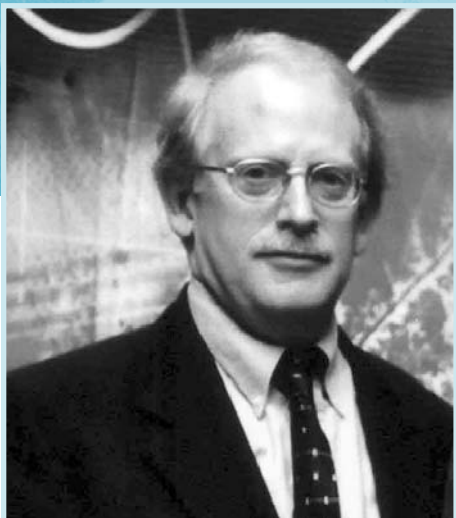
Annexe 1	Structure organisationnelle	28
Annexe 2	Données financières	29
Annexe 3	Statistiques	31
Annexe 4	Normes de service à la clientèle	45
Annexe 5	Membres du Comité de direction et agents de développement des affaires	48

Tableaux

Tableau 1	Données sur les réalisations, par secteur d'activité	31
Tableau 2	Demandes de marques de commerce déposées, selon la langue	32
Tableau 3	Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire	32
Tableau 4	Les dix principaux requérants de marques de commerce	32
Tableau 5	Les dix principaux propriétaires de marques de commerce	32
Tableau 6	Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce	32
Tableau 7	Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant	33
Tableau 8	Demandes de brevets déposées, selon la langue	35
Tableau 9	Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine	35
Tableau 10	Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidents du Canada et aux résidents de pays étrangers	36
Tableau 11	Les dix principaux demandeurs de brevets	36
Tableau 12	Les dix principaux titulaires de brevets	36
Tableau 13	Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets	36
Tableau 14	Demandes de brevets déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur	37
Tableau 15	Demandes de droits d'auteur déposées, selon la langue	39
Tableau 16	Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire	39
Tableau 17	Droits d'auteur enregistrés, selon l'origine indiquée par le demandeur	39
Tableau 18	Les dix principaux demandeurs de droits d'auteur	39
Tableau 19	Dessins industriels enregistrés, selon la langue	41
Tableau 20	Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, par province ou territoire	41
Tableau 21	Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur	41
Tableau 22	Les dix principaux demandeurs de dessins industriels	42
Tableau 23	Les dix principaux propriétaires de dessins industriels	42

Figures

Figure 1	Revenus, par produit et service	29
Figure 2	Dépenses de fonctionnement, par catégorie	29
Figure 3	Dépenses, par regroupement de directions	29
Figure 4	Revenus — Brevets	30
Figure 5	Revenus — Marques de commerce	30
Figure 6	Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels	30
Figure 7	Demandes de marques de commerce en attente d'examen	34
Figure 8	Demandes d'enregistrement de marques de commerce	34
Figure 9	Demandes de marques de commerce traitées	34
Figure 10	Requêtes d'examen de brevets	38
Figure 11	Demandes de brevets traitées	38
Figure 12	Demandes d'enregistrement de droits d'auteur	40
Figure 13	Demandes de droits d'auteur traitées	40
Figure 14	Demandes d'enregistrement de dessins industriels	42
Figure 15	Demandes de dessins industriels traitées	42
Figure 16	Consultation du site Web	43
Figure 17	Demandes de renseignements	43
Figure 18	Employés, par groupe d'âge	44
Figure 19	Nombre d'employés	44
Figure 20	Employés, selon le sexe	44



Message du président

Cette année encore, la grande priorité de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a été de renforcer le service à la clientèle. De cette façon, nous pouvons stimuler la création et la commercialisation des connaissances et contribuer à l'amélioration du milieu des affaires au Canada.

Je suis fier d'annoncer que l'OPIC a élargi sa gamme de services, depuis qu'il a acquis le statut d'Administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'Administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI) en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ces nouvelles responsabilités favorisent le renforcement de la capacité d'innovation du Canada, puisque les inventeurs canadiens peuvent désormais avoir accès à ces services tout près de chez eux.

L'OPIC a également joué un rôle clé dans la modification de la *Loi sur les brevets* conformément à l'engagement pris par le gouvernement du Canada de moderniser le marché. Non seulement les modifications apportées à ces textes de loi donnent l'occasion aux titulaires et demandeurs de brevets touchés par certaines décisions judiciaires de rétablir leurs droits, mais elles permettent d'assurer un meilleur accès aux médicaments dans les pays en voie de développement.

En plus d'assumer de plus grandes responsabilités et de concrétiser nos engagements sur les plans national et international, nous avons continué nos efforts en vue de réduire les délais d'exécution et l'arriéré de demandes en instance. Nos réalisations au cours du dernier exercice, dont ce rapport annuel fait état, serviront de jalons pour l'année à venir.

Permettez-moi de souligner que nous n'aurions jamais pu obtenir de tels résultats sans la rétroaction constructive de la clientèle et autres parties intéressées. Nous parvenons à offrir un service axé sur la clientèle et à promouvoir une culture de PI grâce à la relation que nous entretenons avec ces groupes clés et grâce aux employés dévoués et déterminés que nous recrutons et maintenons en poste. Je profite de cette occasion pour remercier toute notre clientèle de la collectivité de la PI, qui nous offrent un soutien infaillible et sont toujours prêts à discuter des enjeux. Je tiens en particulier à remercier les employés de l'OPIC pour leurs efforts continus en vue d'améliorer les services. Leur soif d'excellence est la clé de notre succès.

Le commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et président,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'David Tobin'. The signature is fluid and cursive.

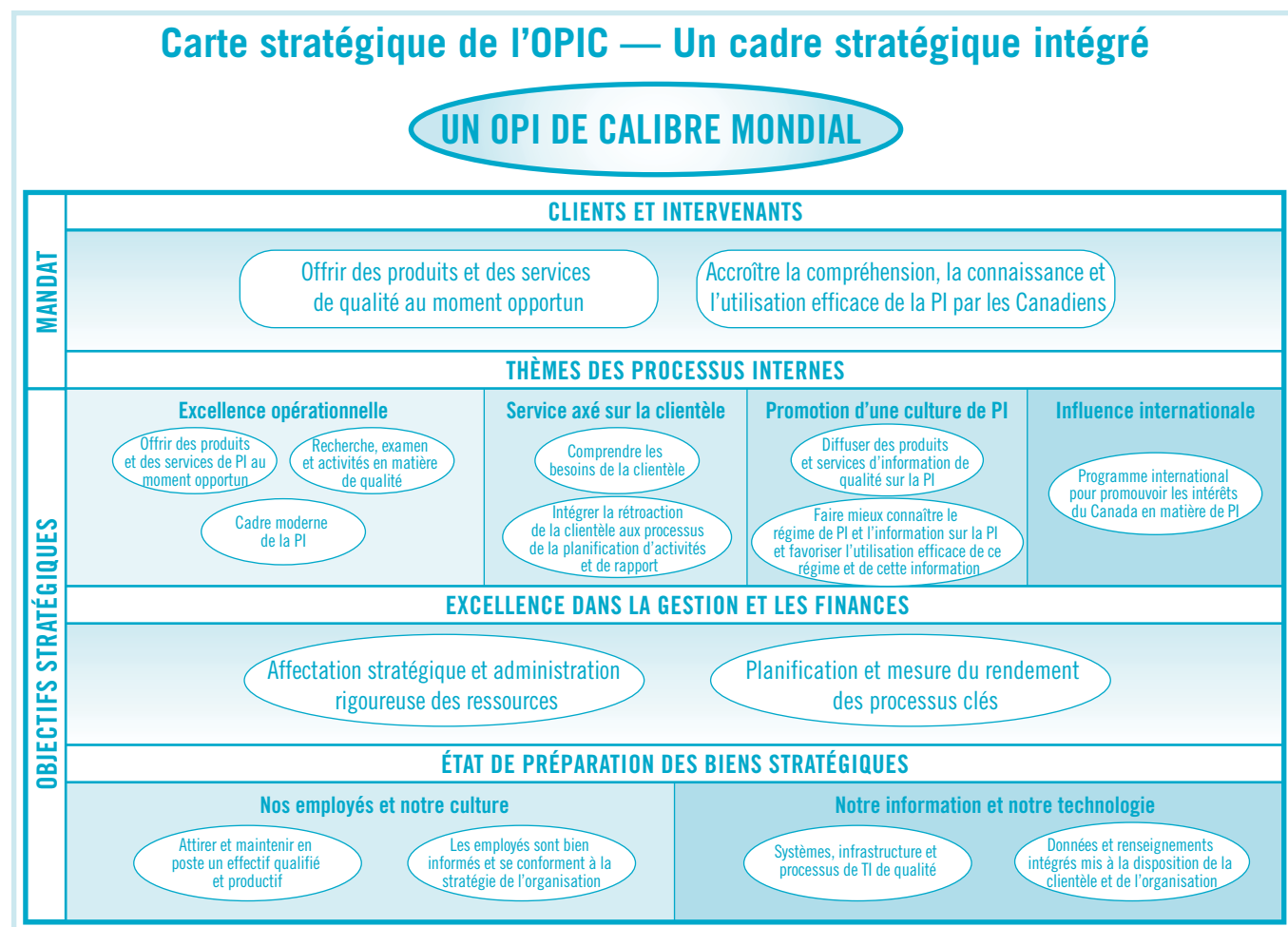
David Tobin

L'exercice financier en bref

Chaque année, l'OPIC prépare un plan d'activités soulignant ses priorités opérationnelles en vue d'offrir à sa clientèle des produits et services de PI de qualité et en temps opportun et de favoriser une plus grande sensibilisation à la PI, une meilleure connaissance et une utilisation plus efficace du régime de PI auprès des Canadiens.

Cadre stratégique intégré de l'OPIC

En préparant son Plan d'activités 2004-2005, l'OPIC a établi un cadre stratégique intégré, dans lequel il a regroupé ses objectifs stratégiques sous quatre thèmes liés aux processus internes (excellence opérationnelle, service axé sur la clientèle, promotion d'une culture de PI et influence internationale), appuyés par deux « fondements » (excellence dans la gestion et les finances et l'état de préparation des biens stratégiques). La carte stratégique ci-dessous offre un aperçu global de la stratégie d'affaires de l'OPIC.



Accomplissements

En ce qui concerne la réalisation des objectifs regroupés sous les quatre thèmes, les différentes directions ont obtenu des résultats remarquables. Une fois encore, la Direction des marques de commerce a réussi à améliorer notablement son service. Cette année, le nombre de demandes de marques de commerce en instance a diminué de 30 p. 100; le délai d'attente moyen entre le dépôt d'une demande et le premier rapport d'un examinateur de marques de commerce était de 4,5 mois à la fin de l'exercice, contre 6,5 mois à la même période l'année dernière.

En outre, la Direction des brevets a commencé à effectuer des recherches internationales et à établir des rapports de recherche internationale (RRI) et des opinions écrites (OE), conformément aux lignes directrices internationales reconnues. En plus d'offrir ces nouveaux services, la Direction a commencé à récolter les fruits de sa campagne de recrutement et de formation. Bien que le nombre de demandes en instance n'ait cessé de croître depuis des années, la Direction a réussi pour la première fois à le réduire.

En 2004-2005, la Division des dessins industriels a achevé le remaniement de ses principaux processus opérationnels. La révision des pratiques donne une plus grande souplesse au dépôt des demandes et un processus simplifié à la clientèle.

Également, l'OPIC a travaillé activement dans les domaines législatif et réglementaire. Collaborant avec Santé Canada et le secteur de la politique d'Industrie Canada, il a élaboré une proposition de règlement pour compléter les modifications législatives apportées au projet de loi C-9, connu sous le titre de *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*. Ce projet de loi contient un cadre législatif qui autorise les fabricants canadiens de médicaments à exporter des produits pharmaceutiques vers les pays les moins avancés et les pays en voie de développement.

Toujours en 2004-2005, le projet de loi C-29, la *Loi modifiant la Loi sur les brevets*, a été déposé à la Chambre des communes. Ce texte de loi offre une mesure de redressement aux titulaires et aux demandeurs de brevets touchés par une décision

rendue en 2003 par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Dutch Industries Ltd. c. Le commissaire aux brevets, Barton No-Till Disk Inc. et Flexi-Coil Ltd.*

Au cours de l'exercice, l'OPIC a continué à accorder beaucoup d'importance à ses relations avec la clientèle de la manière suivante :

- en mettant à profit la rétroaction de la clientèle;
- en instaurant un processus de consultation permanent de la clientèle (PCPC);
- en établissant des relations de travail proactives avec les groupes de clientèle clé;
- en adoptant une nouvelle approche de l'information et des données sur la clientèle;
- en maintenant des communications régulières avec la clientèle.

L'importance qu'accorde l'OPIC à ses relations avec les employés se traduit par la poursuite de la mise en œuvre du Plan de ressources humaines, portant sur cinq secteurs clés. De plus, l'OPIC a mis sur pied le Comité de consultation patronal-syndical et entrepris la mise en œuvre du Programme de formation en leadership.

L'OPIC a aussi veillé à faire en sorte que les entreprises, les innovateurs et les créateurs canadiens reçoivent les renseignements, les produits et les services dont ils ont besoin, et ce, au moment où ils en ont besoin. Parmi ses réalisations, mentionnons la création d'une Banque de conférenciers, le lancement de deux nouvelles publications et du *Coffre à outils sur la PI*, ainsi que la mise au point de produits et de services conçus pour des groupes précis et offrant de l'information en fonction de leur niveau de connaissances respectif. En outre, l'OPIC a mis la touche finale à sa Politique de diffusion des renseignements, qui doit servir de fondement à la diffusion de l'information en matière de PI. Cette politique permettra à l'OPIC de définir une méthode uniforme pour l'ensemble de l'organisation, qui tient compte de la demande de la clientèle tout en respectant les normes du gouvernement et les normes internationales, les principes de saine gestion de l'information et les meilleures pratiques de diffusion à l'échelle internationale.

Assurer l'excellence opérationnelle

Dans le cadre de son Plan d'activités 2004-2005, l'OPIC a regroupé ses objectifs stratégiques sous quatre thèmes liés aux processus internes, appuyés par deux « fondements ». Le premier de ces thèmes est l'excellence opérationnelle. L'OPIC s'est efforcé de réaliser trois objectifs sous ce thème :

- la réduction des délais d'exécution grâce à l'intensification du recrutement, à la réorganisation de la formation et à l'amélioration des pratiques et des systèmes opérationnels;
- l'instauration de systèmes de gestion de la qualité dans les principaux secteurs d'activité;
- la mise en œuvre d'un cadre réglementaire plus efficace et plus économique.

En 2004-2005, l'OPIC a réussi à réaliser ces objectifs en offrant des produits et services de grande qualité.



Marques de commerce

La Direction des marques de commerce examine les demandes en vue de concéder le droit exclusif d'employer une marque

de commerce pour un ensemble précis de marchandises ou de services. Elle est également chargée de maintenir le registre des marques de commerce. Les demandes de marques de commerce qui satisfont aux exigences de la *Loi sur les marques de commerce* sont publiées dans le *Journal des marques de commerce* et peuvent être enregistrées si elles n'ont fait l'objet d'aucune opposition après l'expiration d'un délai de deux mois.

Faits saillants

Cette année encore, la Direction a notablement amélioré ses services, en grande partie grâce à ses efforts continus en vue de réaménager le flux de travail, d'automatiser les processus de recherche, de rationaliser les procédures d'examen et d'augmenter son effectif d'examineurs. Les améliorations au niveau de la rapidité du service et de la réduction de l'arriéré, observées en 2002-2003, se sont poursuivies au cours des deux dernières années. En 2004-2005, l'arriéré des demandes de marques de commerce a diminué de 30 p. 100, passant de 19 400 à 13 500 demandes, comparativement à l'exercice précédent. En outre, le délai d'attente moyen entre le dépôt d'une demande et le premier rapport d'un

examineur de marques de commerce était de 4,5 mois à la fin de l'exercice, contre 6,5 mois à la même époque, l'année précédente.

Commission des oppositions des marques de commerce

La Commission des oppositions des marques de commerce (COMC) traite des cas où une tierce partie :

- s'oppose à l'enregistrement d'une marque de commerce proposée publiée dans le *Journal des marques de commerce*; ou
- demande la radiation d'une marque de commerce du registre des marques de commerce au motif que celle-ci n'est pas utilisée au Canada (article 45).

La COMC tient des audiences et rend des décisions au nom du registraire des marques de commerce.

En 2004-2005, un total de 2 347 déclarations d'opposition et demandes en vertu de l'article 45 ont été déposées à la COMC. Cette dernière rend une décision écrite dans environ 4 p. 100 des cas; les autres cas sont réglés à l'amiable ou abandonnés par les parties. Les décisions du registraire des marques de commerce peuvent faire l'objet d'un appel à la Cour fédérale du Canada.



Brevets

La Direction des brevets gère tous les aspects du processus de délivrance des brevets. Elle reçoit, classe, examine et traite les demandes de brevets

et délivre un brevet, lorsque la demande satisfait aux exigences de la *Loi sur les brevets* et des *Règles sur les brevets*. La Direction enregistre les transferts de propriété et s'assure que les données techniques sur lesquelles reposent les demandes de brevets et les inventions brevetées sont transcrites fidèlement et sont accessibles au grand public.

Un brevet permet à son titulaire d'empêcher un tiers de reproduire, d'utiliser ou de vendre son invention pour une période de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande au Canada.

La Direction est au service d'un large éventail de clientèle, y compris des demandeurs de brevets canadiens et étrangers, des inventeurs, des chefs d'entreprise, des universités et des organisations internationales.

Faits saillants

La stratégie pluriannuelle de recrutement et de formation de la Direction a donné des résultats notables cette année; le nombre de demandes en attente d'un premier examen a connu un sommet en février 2004, et diminue régulièrement depuis. La Direction a dépassé ses prévisions de production; ainsi à la fin de l'année, elle avait traité 31 282 demandes, contre 26 731 l'année précédente. À la fin de l'exercice, le délai d'attente avant le premier rapport d'examen approfondi était inférieur à 27 mois, dans 83 p. 100 des cas ayant fait l'objet d'une requête d'examen (RE).

La Direction a accueilli 53 nouveaux examinateurs de brevets; son effectif d'examineurs était donc de 282 à la fin de l'exercice. Tous les nouveaux examinateurs commencent leur carrière par un programme de formation intensif de trois mois, avant de rejoindre leur section, sous l'œil attentif d'un examinateur chevronné jouant le rôle de « mentor ». À la fin de leur première année, les nouveaux examinateurs retournent sur les bancs de l'école pour suivre une formation avancée d'une durée d'un mois. Ils consacrent leur deuxième année à perfectionner et à renforcer leurs compétences, avant d'achever leur stage.

Le 26 juillet 2004, assumant son nouveau rôle d'ACRI et d'ACEPI, la Direction a commencé à effectuer des recherches internationales et à préparer des RRI et des OE, conformément aux lignes directrices internationales reconnues. Tous les examinateurs appelés à préparer des RRI et des OE ont suivi une formation officielle, tout comme les employés concernés dans le secteur des Opérations. Au cours de l'exercice, l'OPIIC a reçu environ 1 400 demandes de services de recherche internationale et produit 729 rapports de recherche.

La mise en œuvre de ces services a entraîné l'élaboration de nouvelles normes de qualité, qui serviront de fondement à la mise en place d'un système de gestion de la qualité à la Direction, dont l'objectif consiste à cerner, à élaborer et à mettre en œuvre, de manière systématique, des processus de qualité améliorés.

Commission d'appel des brevets

La Commission d'appel des brevets (CAB) est un organisme consultatif de l'OPIIC composé de trois membres. La CAB est saisie d'une affaire lorsque l'examineur de brevets ou l'examineur de dessins industriels rejette une demande et que le demandeur refuse de modifier sa demande de manière à corriger les éléments ayant justifié le rejet ou qu'il n'arrive pas à convaincre l'examineur que la décision de rejet doit être retirée. La CAB examine le traitement de la demande, tient une audience si le demandeur en fait la demande et recommande au commissaire aux brevets d'accepter ou de rejeter la demande. Le commissaire examine les recommandations de la CAB et rend sa décision; cette décision peut faire l'objet d'un appel à la Cour fédérale du Canada.

En outre, la CAB :

- fait une recommandation au commissaire sur le demandeur habilité à revendiquer une invention, lorsque deux ou plusieurs demandeurs revendiquent les droits à une même invention visée par une demande déposée avant le 1^{er} octobre 1989;
- gère le processus prévu dans la *Loi sur les brevets* selon lequel un tiers peut demander qu'un brevet soit réexaminé au motif qu'il existe une antériorité;
- gère la commission responsable des examens de compétence des agents de brevets et de marques de commerce.

En 2004-2005, la CAB a reçu 20 demandes de révision de demandes de brevets rejetées et deux demandes de révision de demandes de dessins industriels rejetées. La CAB a été saisie de trois nouveaux dossiers se rapportant à un différend entre des demandeurs de brevets revendiquant la même invention.

Le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen de compétence des agents de brevets a augmenté, pour passer à 257 en 2004-2005, comparativement à 237 l'exercice précédent; le nombre de candidats à l'examen de compétence des agents de marques de commerce a pour sa part diminué, passant de 43 à 32. L'augmentation du nombre de candidats à l'examen de compétence des agents de brevets s'explique par les perspectives offertes à ces spécialistes sur le marché du travail.



Droits d'auteur

Le Bureau du droit d'auteur délivre des certificats d'enregistrement de droits d'auteur au Canada et tient le registre des droits d'auteur. Toute personne

peut consulter gratuitement ce registre par Internet afin d'obtenir de l'information sur certains droits d'auteur. Cette année, 7 777 demandes de droits d'auteur ont été déposées, soit à peu près le même nombre que l'exercice précédent.

Tenant compte des idées proposées par sa clientèle, le Bureau a simplifié davantage sa procédure de dépôt électronique en 2004-2005, de sorte que ce processus est plus convivial. Grâce à ces améliorations internes, le « service accéléré » fait désormais partie intégrante du service régulier offert par l'OPIC à l'égard des demandes déposées par voie électronique. Cette modification a permis de réaliser des économies au niveau du processus, dont ont directement bénéficié la clientèle de l'OPIC.

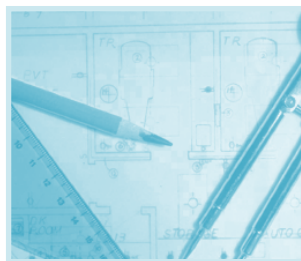
Le système d'enregistrement électronique simplifié de l'OPIC, conjugué à la diminution des tarifs, a entraîné une nouvelle hausse des demandes déposées par voie électronique (maintenant plus de la moitié des demandes de droits d'auteur sont déposées par ce moyen). Les demandes déposées électroniquement sont généralement traitées en 24 heures.

Le tableau ci-contre présente la répartition des enregistrements pour l'année, par grande catégorie d'œuvre. Certaines demandes sont enregistrées dans plusieurs catégories.

Enregistrements d'œuvres de droit d'auteur par catégorie, en 2004-2005*

Littéraires Publiées : 45 % Non publiées : 55 %	4 604	52 %
Musicales	1 114	13 %
Artistiques (photographies et représentations graphiques, principalement)	1 634	19 %
Dramatiques (films et vidéos, principalement)	1 301	15 %
Autre	97	1 %

* Le total ne correspond pas à celui du tableau 17, car les demandes sont enregistrées dans plusieurs catégories.



Dessins industriels

La Division des dessins industriels reçoit, classe, examine et traite les demandes portant sur les dessins industriels,

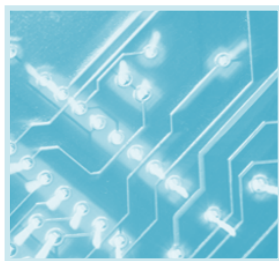
et enregistre les cessions, les licences et les changements de propriété. Le propriétaire inscrit d'un dessin industriel peut empêcher des tiers de reproduire, d'utiliser, de louer ou de vendre son dessin au Canada pour une période pouvant atteindre dix ans. Lorsqu'ils sont enregistrés, les dessins industriels font partie du registre public tenu par l'OPIC.

En 2004-2005, le nombre de demandes a connu une hausse pour atteindre 4 121, comparativement à 3 827 l'exercice précédent. Pendant l'année, la Division a mis la touche finale à son projet de réaménagement des principaux processus opérationnels. Grâce à la révision de ces processus, la Division a réussi à réaliser les cinq objectifs clés suivants :

- améliorer la prestation des services à la clientèle en réduisant les délais d'exécution;
- accroître le volume d'enregistrements de demandes sans compromettre la qualité;
- se diriger vers le seuil de rentabilité;
- simplifier et rationaliser le processus;
- améliorer le processus de travail des employés.

Parmi d'autres réalisations, mentionnons la numérisation des dossiers, prévue dans le cadre de l'exercice de restructuration; l'objectif consiste à afficher la base de données sur les dessins industriels sur Internet en 2005-2006.

Le Comité conjoint des dessins industriels, formé de représentants du domaine et de la Division des dessins industriels, s'est réuni deux fois au cours de l'année. Ce comité a pour mission de renforcer la communication avec la clientèle de l'OPIC afin de cerner et d'examiner les questions d'intérêt commun.



Topographies de circuits intégrés

Les topographies de circuits intégrés (TCI) sont des configurations à trois dimensions de semi-conducteurs, de métaux, d'isolants et

d'autres matériaux qui composent les microcircuits que l'on trouve dans de nombreux produits tels que l'équipement médical et aérospatial, les appareils électroniques grand public et les appareils électroménagers. L'OPIC assure le traitement des demandes de TCI par l'intermédiaire du registraire des topographies. Cette année, l'OPIC a reçu deux demandes portant sur des TCI, comparativement à cinq en 2003-2004.

Un régime de PI moderne et solide

Le projet de loi C-9

Le projet de loi C-9¹, la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, qui a reçu la sanction royale le 14 mai 2004, modifie la *Loi sur les brevets* et la *Loi sur les aliments et drogues*. Ce projet de loi autorise les fabricants canadiens de médicaments à fabriquer et à exporter, à certaines conditions, des produits pharmaceutiques vers les pays les moins avancés et les pays en

voie de développement, afin de les aider à lutter contre des problèmes de santé publique tels que le VIH/sida.

Un règlement visant à compléter ces modifications législatives a été préparé par l'OPIC, en collaboration avec Santé Canada et le Secteur de la politique d'Industrie Canada. Ce règlement précise les renseignements à divulguer de même que les formulaires à remplir pour obtenir, maintenir et renouveler une autorisation.

La Commission d'appel des brevets est chargée de préparer, à l'intention du commissaire aux brevets, la recommandation d'accorder ou non une autorisation. Le commissaire est habilité à délivrer, sur demande, l'autorisation de fabriquer un produit pharmaceutique (qui a été certifié conforme à la *Loi sur les aliments et drogues* par Santé Canada) en vertu de cette loi.

Suivi de l'affaire *Dutch Industries*

Le projet de loi C-29², la *Loi modifiant la Loi sur les brevets*, a été déposé à la Chambre des communes le 3 décembre 2004. Cette loi offre une mesure de redressement aux titulaires et aux demandeurs de brevets touchés par une décision rendue en 2003 par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Dutch Industries Ltd. c. Le commissaire aux brevets, Barton No-Till Disk Inc. et Flexi-Coil Ltd.* L'une des modifications de forme proposées dans le projet de loi prévoit d'accorder aux parties concernées qui ont incorrectement acquitté les taxes de brevets selon le tarif applicable à une petite entité plutôt qu'au tarif applicable à une grande entité, un délai de douze mois pour effectuer les paiements nécessaires en vue d'assurer la validité de leurs droits à l'égard d'un brevet. Le projet de loi C-29 garantit en outre la participation égale du Sénat à l'évaluation et à la recommandation de candidats qui seront appelés à siéger à un comité consultatif d'experts. Ce comité aura pour mission de conseiller le gouvernement; il sera établi en vertu de l'Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique (EJCA). Enfin, le projet de loi C-29 prévoit d'incorporer les annexes de l'EJCA à la *Loi sur les brevets*, leur conférant ainsi force de loi.

1. La Loi et le Règlement connexe sont entrés en vigueur le 14 mai 2005.

2. Le projet de loi C-29 a reçu la sanction royale le 5 mai 2005; l'article 2, qui ajoute un nouvel article (78.6) à la *Loi sur les brevets*, entrera en vigueur le 1^{er} février 2006.

Offrir un service axé sur la clientèle

Le deuxième thème lié aux processus internes porte sur le service axé sur la clientèle. Les objectifs de l'OPIIC sous ce thème consistaient à établir des processus systématiques pour mieux comprendre les besoins de la clientèle; à intégrer la rétroaction à l'amélioration du service et aux processus de planification des activités et de rapport; et à renforcer la communication externe.



La stratégie de gestion des relations avec la clientèle (GRC) de l'OPIIC exige la mise en œuvre de processus organisationnels continus pour permettre à l'Office de mieux comprendre les besoins de la clientèle et de s'adapter à l'évolution de ces besoins. La stratégie de GRC comporte six volets :

- satisfaction de la clientèle c.-à-d. mesurer le niveau de satisfaction à l'égard de l'OPIIC et en faire rapport;
- gestion de la rétroaction c.-à-d. gérer et utiliser la rétroaction, y compris les plaintes et les compliments;
- processus permanent de consultation c.-à-d. maintenir un programme continu de sondages et de groupes de discussion;
- renforcement des relations c.-à-d. établir une relation de travail proactive avec les groupes de clientèle clé;
- gestion de l'information sur la clientèle c.-à-d. établir des systèmes d'information pour l'ensemble de l'organisation afin de gérer les renseignements et les données, en tant que ressource organisationnelle;
- communication c.-à-d. informer la clientèle et les employés des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'OPIIC.

Comprendre les besoins de la clientèle

Au cours de l'exercice, l'OPIIC a continué à élargir la portée de ses consultations auprès de la clientèle afin de mieux comprendre ses besoins. Deux grandes innovations ont vu le jour :

- la mise en œuvre d'un « calendrier » permanent de propositions de consultations pour assurer la discussion et la coordination des activités de consultation dans toute l'organisation;
- la préparation régulière de résumés de consultation de la clientèle; ces rapports offrent un résumé des consultations menées au cours du trimestre, tout en soulignant les grandes questions et les principaux thèmes concernant l'ensemble de l'organisation.

L'OPIIC a mené une série de consultations auprès de la clientèle au cours de l'année. Au total, l'unité de la GRC a organisé plus de 20 groupes de discussion dans les différents secteurs d'activité de l'OPIIC, sur dix sujets différents, par exemple : la qualité des brevets, les services d'ACRI, les services financiers et la COMC. En outre, sept sondages officiels ont été réalisés pour le compte de certains secteurs d'activité, sur les questions suivantes : le dépôt électronique des demandes de marques de commerce, le dépôt électronique des demandes de droits d'auteur et la satisfaction à l'égard du Centre de services à la clientèle.

Deux autres initiatives ont été lancées : l'élaboration d'une stratégie de développement des relations avec les groupes de clientèle clé et la mise sur pied d'une unité de collecte et d'analyse des données dans le groupe de la GRC. Les résultats sont incorporés au processus de planification des activités, ce qui permet à l'OPIIC de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Faire connaître nos priorités

Conformément à l'engagement qu'il a pris de devenir une organisation véritablement axée sur la clientèle, l'OPIC tient à communiquer régulièrement avec sa clientèle. Cela signifie tenir la clientèle au courant de nos priorités en matière d'amélioration des services et des progrès que nous réalisons dans cette voie. À cette fin, une stratégie officielle de communication a été élaborée au cours de l'année pour aider l'organisation à développer de meilleurs produits de communication et à mettre en œuvre des processus modernes de communication avec la clientèle.

Intégrer la rétroaction de la clientèle aux processus de planification des activités et de rapport

Cette année, l'un des objectifs clés consistait à intégrer les processus de consultation de la clientèle de l'OPIC au cycle de planification stratégique de l'organisation. Il s'agissait en premier lieu de pouvoir disposer des commentaires plus récents de la clientèle pour planifier les priorités de l'exercice suivant. Pour ce faire, l'unité de la GRC de l'OPIC a fourni une analyse de haut niveau de tous les exercices de consultation menés à ce jour, concernant les thèmes et les messages clés soulevés par la clientèle de tous les secteurs de l'organisation.

L'OPIC a réalisé de nouveaux progrès en ce qui concerne l'intégration des activités de consultation et de planification; il a ainsi conçu et mis en œuvre un processus de gestion organisationnelle permanent pour l'examen de la rétroaction de la clientèle et la préparation des réponses connexes. Ce processus comportait deux objectifs :

- faire en sorte que les directeurs des différents secteurs d'activité aient l'occasion d'échanger de l'information et de discuter des problèmes et de la rétroaction de la clientèle au niveau des secteurs d'activité;

- faire participer tous les membres de la direction de l'OPIC aux discussions relatives à la clientèle, facilitant ainsi l'établissement d'un consensus organisationnel sur les priorités connexes en matière de communication.

Une autre priorité de l'OPIC consistait à faire connaître à la clientèle les progrès réalisés concernant l'amélioration de ses produits et services. À cette fin, l'unité de la GRC a élaboré, en collaboration avec la Direction des stratégies organisationnelles, une stratégie de communication pour l'ensemble de l'organisation. Cette stratégie porte sur les priorités soulevées par la clientèle et définit les mesures à prendre pour y donner suite. Elle précise en outre les moyens de communication choisis pour s'adresser à la clientèle et aux employés, notamment les avis électroniques, les avis publiés sur Internet et les bulletins d'information destinés aux employés.

Par ailleurs, une équipe de communication organisationnelle a été mise sur pied. Elle a pour tâche de planifier, de gérer et de coordonner plus efficacement les activités de communication et de mieux faire connaître le rôle, l'importance et les réalisations de l'OPIC. Une salle des nouvelles a été mise en service (<http://www.opic.gc.ca/salledesnouvelles>), des coordonnateurs de relations avec les médias ont été désignés et la gestion des bulletins de nouvelles de l'OPIC (<http://www.opic.gc.ca/bulletindesnouvelles>) a été confiée à la nouvelle équipe.

Promouvoir une culture de PI

L'OPIC s'était fixé trois objectifs sous ce thème : diffuser des produits et services d'information de qualité en matière de PI; faire mieux connaître et mieux comprendre les avantages du régime de PI; aider la clientèle à utiliser fructueusement l'information sur la PI pour favoriser l'innovation et les demandes de protection de droits de PI.

Les principaux mécanismes de prestation et de rétroaction, en ce qui concerne le service, demeurent le site Web (www.opic.gc.ca), le Centre de services à la clientèle et la communication de renseignements avec 33 autres offices de la PI (OPI) dans le monde. Ces activités visent à encourager l'invention, l'innovation et la créativité en favorisant une meilleure exploitation de l'information sur la PI et du régime de PI.

Diffuser des produits et services d'information de qualité en matière de PI

Cette année, l'OPIC a mis la touche finale à sa Politique de diffusion des renseignements, devant servir de fondement à la diffusion de l'information en matière de PI. Cette politique permettra à l'OPIC de définir une méthode de diffusion uniforme pour l'ensemble de l'organisation, qui tient compte de la demande de la clientèle tout en respectant les normes du gouvernement et les normes internationales, les principes de saine gestion de l'information et les meilleures pratiques de diffusion à l'échelle internationale. En plus de publier la *Gazette du Bureau des brevets*, l'*Index annuel* et des extraits de données périodiques, l'OPIC a établi un nouveau processus d'extraction de données pour la fin de chaque exercice. De plus, pour la première fois, l'OPIC propose à la vente les données bibliographiques sur les brevets.

L'OPIC a amélioré ses produits et services offerts par Internet en ajoutant le nouveau formulaire « Renouvellement d'une marque de commerce enregistrée à l'intention des propriétaires » ainsi que le formulaire « Signalement d'un problème technique ».

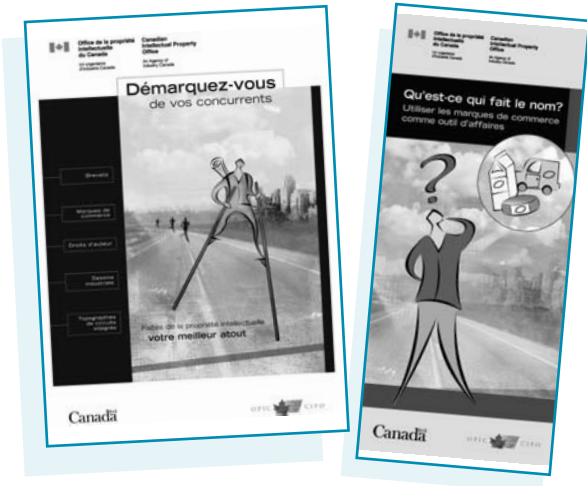
Les formulaires électroniques « Demandes de droits d'auteur » et « Rétroaction » ont été améliorés grâce aux observations formulées par la clientèle dans le cadre des sondages. En outre, des améliorations ont été apportées aux pages de recherche, et des renseignements sur les taxes périodiques ont été ajoutés dans la Base de données sur les brevets canadiens. Enfin, des mises à jour permanentes ont été intégrées au *Recueil des pratiques du Bureau des brevets* et une page « Salle des nouvelles » a été ajoutée dans le site de l'OPIC.

Internet demeure un mécanisme de consultation de la clientèle très utile. Notamment, deux importantes initiatives, les « Propositions concernant la modernisation de la *Loi sur les marques de commerce* » et la « Demande de commentaires au sujet du *Manuel des marchandises et services des marques de commerce* proposé », ont fait l'objet de consultation en ligne. L'OPIC analyse actuellement les données relatives à la clientèle et les meilleures pratiques en vue de nouveaux ajouts.

Faire mieux connaître les avantages du régime de PI

En 2004-2005, l'OPIC a lancé la Banque de conférenciers, la nouvelle publication d'information générale intitulée *Démarquez-vous de vos concurrents*, la version révisée du dépliant *Qu'est-ce qui fait le nom?* et le *Coffre à outils sur la PI*, et en a fait la promotion. Ces produits sont conçus pour différents auditoires, selon leur niveau de connaissance respectif. Ainsi, la Banque de conférenciers et la publication d'information générale s'adressent à la clientèle qui connaît très peu la PI; ces outils visent à sensibiliser et à faire connaître la valeur stratégique de

la PI. Le *Coffre à outils sur la PI* est destiné aux intermédiaires et aux personnes qui ont une certaine connaissance de la PI; il contient de l'information approfondie, propose des ressources liées à la PI et explique comment s'en servir de manière stratégique.



L'OPIC travaille avec différents partenaires à assurer une prestation efficace de ces produits et services. Par exemple, la Banque de conférenciers a été mise sur pied et est offerte avec la collaboration de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC), association nationale de spécialistes des brevets, des marques de commerce, des droits d'auteur ou des dessins industriels. Le *Coffre à outils sur la PI* a été élaboré avec l'aide des Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC). Les deux organismes offrent des conseils très utiles en vue d'améliorer ces initiatives.

En 2004-2005, l'OPIC a également commencé à participer à une initiative d'Industrie Canada (IC), en collaboration avec le Programme de financement des petites entreprises du Canada et Corporations Canada, afin de faire connaître ses produits et services auprès des bureaux régionaux d'IC et des organismes de développement régional. Des exposés ont été présentés à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) et à Toronto (Ontario). En outre, l'OPIC a participé à plusieurs salons professionnels partout au Canada en vue de sensibiliser le milieu des affaires à la PI.

Par ailleurs, l'OPIC s'efforce plus que jamais de renforcer ses relations avec plusieurs ministères et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux, notamment les

organismes de développement régional, le Ministère du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (anciennement le Ministère du développement économique et régional et de la Recherche), le Ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario et Agriculture et Agro-alimentaire Canada.

Favoriser une utilisation efficace de l'information sur la PI

Le *Coffre à outils sur la PI* sert de base à la gamme de produits conçus pour favoriser une utilisation efficace du régime de PI.

Au cours du dernier exercice, un tutoriel sur la Base de données sur les marques de commerce a été créé; ce dernier sera offert par Internet. Les consultations et les essais seront achevés durant l'année. Ce tutoriel montrera aux utilisateurs, principalement des petites et moyennes entreprises (PME), les avantages d'effectuer une recherche sur les marques de commerce avant de prendre une décision importante, comme élaborer une stratégie de marque ou réaliser une étude de marché. Le tutoriel aidera également les utilisateurs à faire une recherche dans la Base de données sur les marques de commerce canadiennes de manière efficace.



Promouvoir les intérêts du Canada en matière de PI sur la scène internationale

Le principal objectif de l'OPIIC consistait à promouvoir les intérêts du Canada en matière de PI sur la scène internationale en faisant valoir sa crédibilité d'OPI de taille moyenne.

En 2004-2005, l'OPIIC a consacré beaucoup d'efforts au renforcement de ses relations bilatérales et multi-latérales, en accueillant plusieurs délégations de hauts fonctionnaires représentant des OPI de pays en voie de développement et en participant activement à plusieurs comités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Plusieurs discussions de haut niveau ont eu lieu entre les membres de la haute direction de l'OPIIC et les dirigeants du United States Patent and Trademark Office (USPTO), du Patent Office du Royaume-Uni, de l'Office européen des brevets (OEB) et d'IP Australia. De plus, une série de réunions techniques et de réunions de travail ont été organisées avec des délégations de la Chine, du Japon et de l'OEB. Enfin, l'OPIIC a organisé la rencontre des dirigeants des OPI du Groupe des Sept, qui forment le Groupe Ariana, en marge de l'Assemblée générale de l'OMPI, à l'automne 2004.

L'OPIIC continue de contribuer activement aux efforts d'harmonisation des régimes de PI, sur le plan international, en participant régulièrement au Comité permanent du droit des brevets. Le travail de ce comité porte sur le projet de traité sur le droit matériel des brevets, visant à harmoniser les règles de fond du droit des brevets entre les différents OPI nationaux. L'OPIIC a notamment contribué aux résultats du Groupe de travail sur la réforme du PCT.

Le 26 juillet 2004, l'OPIIC a commencé à offrir aux Canadiens de nouveaux services à titre d'ACRI et d'ACEPI, en vertu du PCT. L'OPIIC fait partie des douze OPI habilités à offrir ces services internationaux et peut à ce titre, exercer une plus grande influence sur l'évolution du droit international en participant à la Réunion des administrations internationales.

En partenariat avec l'OMPI, l'OPIIC a offert un atelier d'une semaine, en mai 2004, à un groupe de onze représentants des régions de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le thème de cet atelier portait sur la mise en œuvre des techniques de gestion dans la prestation des services de PI.



Réunion internationale sur l'harmonisation des lois sur les brevets tenue à Washington. Barney de Schneider (DB), Sanjay Venugopal (DSO) et Jon W. Dudas (USPTO).



Réunions de hauts dirigeants de l'OPIIC avec onze hauts fonctionnaires des OPI d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Faire preuve d'excellence dans la gestion et les finances

En préparant son Plan d'activités pour 2004-2005, l'OPIC a défini deux « fondements » clés. Le premier de ces fondements est l'excellence dans la gestion et les finances et le second est l'état de préparation des biens stratégiques. Deux objectifs sous-tendent le premier fondement : démontrer une administration rigoureuse des ressources, y compris au niveau de leur affectation, et bien planifier les processus clés et les systèmes connexes de gestion du rendement.

Depuis que l'OPIC est devenu un organisme de service spécial, il s'emploie à faire preuve d'excellence en matière de gestion et de finances, tout en obtenant des résultats concrets. Pour ce faire, il améliore constamment le processus de planification des activités de l'organisation, préserve sa viabilité financière à long terme et fait en sorte que la répartition des ressources corresponde aux priorités organisationnelles. Son succès se reflète dans les mesures et les rapports mensuels sur le rendement des processus clés, au moyen de son tableau de bord, et dans les autres pratiques de gestion qui traduisent la mise en œuvre efficace et continue du cadre de responsabilisation de gestion du gouvernement du Canada.

Assurer l'administration rigoureuse des ressources

L'OPIC continue de fonctionner dans un contexte financier favorable, appuyé par ses processus de planification des activités, de planification financière et de planification des immobilisations à long terme. Grâce à un budget établi en fonction des revenus, l'OPIC réussit à relever les défis auxquels sont confrontés ses différents secteurs d'activité, appelés à élargir et à améliorer leurs gammes de produits et services tout en demeurant financièrement responsables.

À l'appui de l'administration rigoureuse des ressources et d'un processus décisionnel fondé sur les faits, l'OPIC a entrepris la mise en œuvre d'un modèle de comptabilité/gestion par activité (C/GPA). La conception du modèle de comptabilité par activité est achevée depuis peu. L'OPIC commencera la mise en œuvre du projet pilote de GPA, qui devrait permettre à la direction de

mieux comprendre la capacité, les processus et la productivité des différentes unités, et dès lors, d'appuyer davantage la mesure du rendement et d'analyse comparative.

En outre, l'OPIC a continué à utiliser une méthode de budget fondé sur les revenus, à produire des états financiers mensuels et à réaliser des examens approfondis à la fin des deuxième et troisième trimestres afin de contrôler régulièrement la viabilité financière de l'organisation. Tous ces processus combinés ont permis d'élaborer une stratégie de ressourcement assurant une capacité de production suffisante pour améliorer les délais d'exécution et réduire le nombre de demandes en instance, sans cesser d'effectuer des investissements stratégiques.

Planifier les processus clés et en mesurer le rendement

Une autre composante clé de l'engagement continu de l'OPIC d'assurer la transparence, une gestion responsable et l'optimisation des ressources porte sur le renforcement des processus de planification stratégique, de vérification et de mesure du rendement de l'organisation, afin de soutenir la stratégie organisationnelle et de s'y conformer.

S'appuyant sur le succès remporté par son actuel tableau de bord et sur son cadre stratégique intégré, l'OPIC a perfectionné la procédure d'élaboration et l'utilisation continue de la grille d'initiatives stratégiques de l'organisation ainsi que le tableau de bord. Grâce à ces outils, la direction peut surveiller et contrôler, tout au long de l'année, les progrès accomplis en fonction des objectifs

organisationnels fixés, en vue d'une plus grande responsabilisation à l'égard des résultats obtenus.

Fidèle à son engagement continu d'améliorer les processus de planification des activités de l'organisation et de maintenir sa viabilité financière à long terme, l'OPIC a fait en sorte que l'intégration des plans stratégiques concernant les finances, les activités, les technologies de l'information (TI) et les ressources humaines (RH), ainsi que les initiatives connexes, continue à évoluer et à s'améliorer. Ce processus permettra éventuellement l'intégration complète de tous les processus de planification et processus financiers essentiels, y compris le budget, le PCPC, les processus de planification stratégique des ressources humaines et des TI, au cadre de planification stratégique de l'OPIC.

Pour soutenir ces initiatives clés, l'OPIC reconnaît qu'il doit continuer à renforcer ses capacités de planification stratégique et de mesure du rendement dans tous les secteurs de l'organisation. À cette fin, il prévoit désigner des employés clés et mettre en œuvre les plans de formation appropriés.

Faire en sorte que les biens stratégiques soient prêts

Le deuxième « fondement » du Plan d'activités 2004-2005 de l'OPIC porte sur l'état de préparation des biens stratégiques, axé sur deux priorités :

- *maintenir des systèmes et des processus d'information et de TI efficaces;*
- *appuyer les employés et la culture organisationnelle.*

Utiliser efficacement l'information et la technologie

L'OPIC veut exécuter ses programmes et offrir ses services avec plus d'efficacité et d'efficacité grâce aux TI. En 2004-2005, la Direction des services informatiques a lancé plusieurs initiatives de TI reliées aux fonctions opérationnelles. Parmi ces initiatives, mentionnons les suivantes :

- saisie des dessins industriels antérieurs et création d'un outil de recherche;
- réforme de la Classification internationale des brevets (CIB);
- répertoire pour le recrutement des examinateurs de brevets;
- plusieurs projets d'infrastructure tels :
 - l'actualisation du matériel informatique;
 - l'aménagement d'une salle informatique;
 - l'agrandissement des installations de TI.

En 2004-2005, de nouveaux ajustements ont été apportés aux plans stratégiques concernant les finances, les activités et les TI, et aux initiatives connexes, afin d'améliorer les processus de planification des activités de l'organisation et de préserver sa viabilité financière à long terme. Suivant le modèle de stabilisation des capacités (MSC), en se basant sur la norme dans le secteur privé, l'OPIC a atteint le deuxième niveau des six éléments clés : stratégie, gouvernance, architecture, ressourcement et opérations. Les initiatives relatives à l'architecture des applications et aux profils de compétences entreprises en 2004-2005 fournissent les éléments nécessaires qui permettront à l'OPIC de réaliser l'objectif qu'il s'est fixé, atteindre le troisième niveau du MSC en 2006-2007.

En outre, les conclusions de l'Analyse des lacunes en gestion de l'information et le Plan d'action pluriannuel sur la gestion de l'information ont été approuvés par la haute direction au cours de l'année. Une nouvelle structure de gestion a été mise au point afin que la gestion de l'information s'effectue à l'échelle de l'organisation.

En ce qui concerne le contenu de son site Web, l'OPIC a entrepris un examen de ses processus d'édition et du contenu de son site intranet afin de préparer le transfert de ces pages vers un nouveau système d'édition intitulé Édition électronique à Industrie Canada (EEIC). Cette initiative permettra de faire de l'intranet un outil de communication interne plus efficace.

Défis en matière de ressources humaines

L'OPIC a connu une forte croissance en peu de temps. Il compte désormais un grand nombre de jeunes employés — un membre de son effectif sur trois a moins de 35 ans. L'OPIC est déterminé à accorder une attention particulière aux besoins et aux intérêts de ce groupe, tout en continuant à veiller au bien-être de l'ensemble de ses employés.

La mise en application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* soulève de nouveaux défis et de nouvelles occasions pour l'OPIC. La réaction de l'OPIC face à ces défis transparaît clairement dans ses cinq priorités en matière de RH, soutenues par la communication interne.

Priorité 1 : Recrutement et maintien en poste

La campagne de recrutement externe s'est poursuivie cette année, vu la nouvelle gamme de services offerts par l'OPIC. Neuf opérations de recrutement dans des universités ont été menées et le formulaire « Demande d'emploi des examinateurs de brevets » a été révisé afin d'améliorer le recrutement des candidats externes par Internet.

Pour faire face à l'évolution démographique de la fonction publique du Canada, la haute direction a entrepris un exercice de planification des RH en vue de combler le manque de capital humain. Le processus semestriel de planification des RH de l'OPIC intègre la planification des RH et la planification financière; il respecte les principes énoncés dans la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.

Priorité 2 : Équité en matière d'emploi et diversité

L'OPIC est déterminé à maintenir un effectif qui corresponde à la diversité sans cesse croissante du Canada. Les taux de représentation des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées sont supérieurs à ce qu'ils sont au sein de la population active, tandis que la représentation des membres du groupe des minorités visibles s'améliore. La représentation de la main-d'œuvre active est contrôlée à chaque trimestre et fait l'objet d'un rapport dans le tableau de bord. Les écarts de représentation sont cernés et signalés aux gestionnaires dans le cadre du processus de planification des RH.

L'OPIC sensibilise ses employés à la diversité et à l'équité en matière d'emploi en célébrant des événements tels que la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones, la Journée de la diversité et la Semaine internationale de la femme.

Priorité 3 : Langues officielles

En 2004-2005, un examen détaillé du profil linguistique des postes et des titulaires a été réalisé, dans le souci d'offrir à la clientèle et aux employés de l'OPIC un service et un soutien de qualité dans les deux langues officielles. Les options en matière de prestation de services et les besoins en ressources connexes ont été examinés en vue du lancement d'un programme de formation linguistique interne en 2005-2006.

L'OPIC a atteint les objectifs de la *Loi sur les langues officielles* en ce qui concerne la prestation de services bilingues, tel que démontré lors de la récente vérification des services téléphoniques réalisée dans l'ensemble du Canada par la Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

Priorité 4 : Apprentissage

Reconnaissant qu'il est indispensable d'investir dans l'apprentissage pour assurer la santé d'une organisation, l'OPIC a établi un budget de formation pour l'ensemble de l'organisation en 2004-2005. Un programme de perfectionnement en leadership est en train d'être élaboré en étroite collaboration avec les gestionnaires pour combler les besoins en formation.

En outre, de nombreux employés ont participé à un large éventail de séances de formation, de séances d'orientation professionnelle et d'exercices de consultation tout au long de l'année.

Priorité 5 : Bien-être en milieu de travail

L'engagement pris par l'OPIC en vue de maintenir un bon milieu de travail a entraîné en 2004-2005 la formation d'un Comité de consultation patronal-syndical et la création d'un poste de conseiller en relations de travail et en santé et sécurité au travail.

L'OPIC appuie également la santé et la sécurité au travail en maintenant un Comité de santé et sécurité actif, en offrant des séances de formation régulières sur le sujet et en menant périodiquement des inspections et des exercices d'urgence. De plus, il a offert des séances de sensibilisation au harcèlement et a fait la promotion de méthodes alternatives de résolution des conflits.

Le bien-être en milieu de travail demeure un élément essentiel au maintien en poste des employés de l'OPIC. Des groupes de discussion ont été organisés afin de recueillir les commentaires des nouvelles recrues sur des questions liées au travail. Les résultats seront utilisés par la Direction des ressources humaines pour élaborer des plans d'action en consultation avec les participants. Les observations et les idées des employés ont permis d'améliorer le Programme d'orientation; ainsi, ce programme permet désormais la communication des connaissances entre les différentes directions de l'OPIC. Tout au long de l'année, les employés de

l'OPIC ont été nombreux à se prévaloir des régimes de travail souples tels que les semaines de travail comprimées et le travail à temps partiel.

L'engagement de l'OPIC de faire participer les employés à un dialogue sur les enjeux qui sont importants à leurs yeux s'est traduit par la création d'un forum périodique à l'intention des gestionnaires. En outre, les employés sont régulièrement invités à se rassembler pour partager le repas du midi avec le président et le directeur exécutif, Stratégies et services organisationnels, pour discuter des questions qui les intéressent. Par ailleurs, le Comité social et de loisirs a organisé plusieurs événements à l'intention des employés. Les travaux visant à réviser le Programme de récompense et de reconnaissance de l'OPIC ont été achevés au cours de l'exercice; une boutique de récompenses en ligne a été lancée au printemps 2005.

Faire connaître la stratégie organisationnelle de l'OPIC aux employés

En collaboration avec la Direction de l'information, la Direction des stratégies organisationnelles gère la production d'*OPIC Info*, le bulletin d'information interne de l'Office, et le réaménagement de l'intranet de l'OPIC. Le lancement de la première phase du nouveau site intranet devrait avoir lieu à l'automne 2005.

Cette année, *OPIC Info* a publié divers cas de réussite. Voici quelques exemples :

- participation aux assemblées de l'OMPI;
- premier rapport de recherche internationale;
- célébration de la fin de l'exercice de réingénierie réalisé par la Division des dessins industriels;
- mandat et responsabilités du Centre de services à la clientèle;
- contribution à la Campagne de charité d'Industrie Canada.



L'OPIC délivre son premier rapport international. Des employés très fiers de la Direction des brevets : (debout de g. à dr.) Yvan Guay, Wendy McQuaig, Alain Houde, Nathalie Tremblay, Louise Ménard et Lucille Léonard; (assis) Jason Fisher.



(De g. à dr.) Rita Carreau, Francine Bouthillier, David Tobin (président), Robert Snippe et Monique Laurin à la célébration du projet de réingénierie de la DDADI.

États financiers vérifiés

Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») tel qu'exigé par et selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers incombe à la gestion du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers présentés dans les états ministériels et ailleurs dans les *Comptes publics du Canada* sont conformes aux renseignements apparaissant dans les états financiers.

La gestion des services financiers du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et émet des directives spécifiques assurant le respect des normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon les règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition des comptes en regard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à la gestion du Fonds. Le Fonds s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la

sélection, la formation et le développement attentifs d'un personnel qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et autorités directoriales soient correctement appliqués au sein de l'organisation.

À la demande du Fonds, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, dont le rôle consiste à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables des fonds renouvelables du gouvernement du Canada énoncés à la note 2 des états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et président,



David Tobin

Le gestionnaire, Finances et Administration,



André Rousseau, CGA

Le 27 mai 2005



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats, du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2005 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables s'appliquant aux fonds renouvelables du gouvernement du Canada, tel qu'il est décrit à la note 2 des états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction du Fonds renouvelable et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de communiquer l'utilisation de l'autorisation du Fonds renouvelable. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 25 mai 2005

État de la situation financière
au 31 mars 2005 (en milliers de dollars)

	2005	2004
Actif		
À court terme		
Petite caisse	2	2
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	1 543	1 139
Tiers	1 504	1 333
Revenus non facturés	7 508	8 524
Charges payées d'avance	84	76
	<u>10 641</u>	<u>11 074</u>
Immobilisations (note 3)	33 574	46 902
Revenus non facturés	1 180	436
	<u>45 395</u>	<u>58 412</u>
Passif		
À court terme		
Comptes de dépôts	1 511	1 178
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	864	3 651
Tiers	6 537	6 050
Revenus reportés	23 354	17 791
	<u>32 266</u>	<u>28 670</u>
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	6 198	5 116
Revenus reportés	37 934	31 662
	<u>44 132</u>	<u>36 778</u>
Assistance d'immobilisation reportée (note 4)	14 365	20 750
Engagements (notes 6)		
Éventualités (note 10)		
Actif net / Passif net (note 5)	<u>(45 368)</u>	<u>(27 786)</u>
	<u>45 395</u>	<u>58 412</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des résultats et de l'actif net (passif)
pour l'exercice clos le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)**

	2005	2004
Revenus	115 603	95 748
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	68 630	62 435
Services professionnels	13 824	11 884
Amortissement des immobilisations	15 721	15 025
Logement	6 100	5 878
Matériels et fournitures	1 970	1 566
Information	206	299
Communications	680	721
Voyages	427	423
Fret et courrier	279	331
Entretien et réparation	1 143	1 106
Formation	367	406
Location	215	171
Créances irrécouvrables	37	—
Perte sur disposition d'éléments d'actifs	471	—
	<u>110 070</u>	<u>100 245</u>
Bénéfice net avant l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	<u>5 533</u>	<u>(4 497)</u>
Amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	<u>6 385</u>	<u>6 385</u>
Bénéfice net	11 918	1 888
Actifs net (passif), au début de l'exercice	(27 786)	(16 034)
Ressources financières nettes employées (fournies) et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	<u>(29 500)</u>	<u>(13 640)</u>
Actifs net (passif), à la fin de l'exercice	<u>(45 368)</u>	<u>(27 786)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie**pour l'exercice clos le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)**

	2005	2004
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	11 918	1 888
Plus : amortissement des immobilisations	15 721	15 025
Plus : perte sur disposition des actifs	471	—
Moins : amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée (AIR)	6 385	6 385
	<u>21 725</u>	<u>10 528</u>
Variation du fonds de roulement (note 7)	4 029	(807)
Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	(744)	(118)
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	1 082	671
Revenus reportés	6 272	5 889
	<u>6 610</u>	<u>6 442</u>
Ressources financières nettes provenant des activités d'exploitation	32 364	16 163
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(2 864)</u>	<u>(2 523)</u>
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	29 500	13 640
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	<u>71 980</u>	<u>58 340</u>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 5)	<u>101 480</u>	<u>71 980</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1 — But et autorisation

Le Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle (PI) au Canada. En échange, le Fonds acquiert des renseignements sur la PI et une technologie de pointe qu'il diffuse à des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds a été établi le 1^{er} avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la somme maximale de l'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor a été réduite de 15 à 5 millions de dollars. Le Parlement a accordé au Fonds l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. Le Fonds peut retenir les surplus afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

2 — Principales conventions comptables

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été établis conformément aux obligations de rendre compte des fonds renouvelables définis par le receveur général du Canada. La méthode de comptabilité utilisée dans ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada parce que les services obtenus sans frais d'autres ministères gouvernementaux ne sont pas déclarés comme une charge; les charges et le passif pour les prestations de cessation d'emploi ne comprennent pas la partie non financée par le Fonds; et le passif éventuel est divulgué plutôt qu'enregistré. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatation des revenus

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et

de dessins industriels sont traitées. Les frais reçus avant que le travail soit complété sont présentés comme revenus reportés. Lorsque le travail est complété avant que les frais soient reçus, les montants sont présentés comme revenus non facturés. Les frais de maintien et les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Ameublement	10 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Systèmes	Durée de vie utile estimative, commençant à l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Assistance d'immobilisation reportée

Le Fonds a reçu 63,8 millions de dollars de l'État pour le projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place en 1997-1998. L'assistance d'immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie utile du système TechSource.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés du Fonds ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans les conventions collectives et les conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédant son embauche au sein du Fonds représentent une obligation du Conseil du Trésor, et donc, ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 2005, le passif du Conseil du Trésor pour les employés du Fonds est de 5 millions de dollars (2004 — 4,4 millions de dollars). L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Régime de retraite

Les employés du Fonds sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente loi, les contributions versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension du Fonds et sont imputées aux opérations sur une base courante. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus oblige la direction à établir des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi qu'à divulguer les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimés comptables. L'utilisation d'estimations comptables concerne principalement les immobilisations, les revenus et les obligations salariales. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3 — Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 2004	Acquisitions	Dispositions	Coût au 31 mars 2005	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	16 475	951	—	17 426	13 628	3 798
Logiciels	2 126	4 527	—	6 653	2 438	4 215
Matériel informatique	2 484	—	—	2 484	1 587	897
Équipement	—	—	—	—	—	—
Ameublement	—	—	—	—	—	—
Systèmes						
INTREPID	3 735	—	—	3 735	3 701	34
TechSource	85 535	—	—	85 535	66 164	19 371
Autres	9 607	86	—	9 693	7 927	1 766
Systèmes en développement	6 664	(2 700)	471	3 493	—	3 493
Total	126 626	2 864	471	129 019	95 445	33 574

4 — Assistance d'immobilisation reportée (en milliers de dollars)

	2005	2004
Contribution d'assistance d'immobilisation reportée	63 848	63 848
Moins : amortissement accumulé	49 483	43 098
Valeur comptable nette	14 365	20 750

5 — Actif net/Passif net (en milliers de dollars)

IMPUTATION NETTE ACCUMULÉE SUR L'AUTORISATION DU FONDS

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds.

SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9,5 millions de dollars au moment de l'établissement du Fonds.

	2005	2004
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(101 480)	(71 980)
Surplus accumulé	56 112	44 194
Actif net/passif net	<u>(45 368)</u>	<u>(27 786)</u>

6 — Engagements (en milliers de dollars)

TECHSOURCE

Le Fonds a paraphé un engagement contractuel avec les Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique pour l'entretien du système TechSource. Les fonds engagés sont comme suit :

2006	<u>496</u>
	<u>496</u>

Le Fonds a cédé à contrat le développement et l'entretien de l'application du Programme d'amélioration constante des systèmes (PACS), ce qui lui permet de protéger et d'améliorer les systèmes et l'infrastructure d'une façon contrôlée et continue. Les fonds engagés sont pour un maximum de :

2006	2 200
2007	2 200
2008	<u>1 467</u>
	<u>5 867</u>

Le Fonds loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les paiements futurs de location sont comme suit :

2006	6 532
2007	6 130
2008	6 129
2009	<u>4 655</u>
	<u>23 446</u>

7 — Variations du fonds de roulement (en milliers de dollars)

Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent :

	2005	2004
Comptes débiteurs (nets de la créance irrécouvrable)	(575)	(622)
Revenus non facturés (court terme)	1 016	(1 412)
Charges payées d'avance	(8)	(50)
Comptes de dépôts	333	93
Comptes créditeurs	(2 300)	(431)
Revenus reportés (court terme)	5 563	1 615
	<u>4 029</u>	<u>(807)</u>

8 — Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement, à la traduction, au contentieux, aux rémunérations et avantages sociaux, aux services de courrier et de sécurité ainsi qu'aux services informatiques pour l'ordinateur central sont effectués aux parties concernées dans le cours normal des opérations.

9 — Assurance

Le Fonds n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

10 — Éventualités

CONGÉS DE MALADIE

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

11 — Impôts

Le Fonds n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.

Renseignements financiers complémentaires

Fonds renouvelable

À titre d'organisme de service spécial d'Industrie Canada doté d'un fonds renouvelable, l'OPIC finance entièrement ses activités grâce aux frais qu'il perçoit pour les services qu'il offre en matière de PI.

Les états financiers du Fonds renouvelable de l'OPIC (le « Fonds ») ont été préparés conformément aux exigences du receveur général du Canada. La méthode de comptabilité utilisée pour l'établissement de ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada pour les raisons suivantes : les services obtenus gratuitement d'autres ministères du gouvernement ne sont pas comptabilisés comme des dépenses; les dépenses et les engagements liés aux prestations de cessation d'emploi excluent la part qui n'est pas financée par le Fonds; les passifs éventuels ont été simplement divulgués et non comptabilisés. Certains renseignements compris dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative.

L'OPIC élabore les politiques comptables, gère les systèmes financiers et exerce les contrôles internes nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapport. En respectant de saines pratiques de gestion financière et en exerçant des contrôles comptables internes rigoureux, l'OPIC a une administration financière offrant l'assurance raisonnable que les transactions sont comptabilisées et exécutées conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés et que ses actifs sont protégés.

Dans le cadre de la fonction de contrôleur moderne et afin d'améliorer la responsabilisation et les comptes rendus de la gestion, l'OPIC fait appel à des vérificateurs externes qui examinent les états financiers et jugent si ces états présentent fidèlement la situation financière de l'organisation à la fin de l'exercice.

Rapport de gestion

Bilan

Le bilan relatif au Fonds révèle que l'OPIC est en bonne position financière. Le bilan (note 5) indique qu'à la fin du mois de mars 2005, l'OPIC a enregistré une imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INAAF), (représentant la trésorerie du Fonds), de 101,5 millions de dollars ou 38,7 millions de dollars, si l'on exclut les revenus reportés à court et à long terme.

Un montant de 8,7 millions de dollars, soit 0,3 million de dollars par rapport à l'année dernière, est enregistré au titre des revenus non facturés, qui correspondent à la valeur du travail achevé avant la réception des taxes ou des droits. Les revenus non facturés ont trait principalement à l'examen et à l'enregistrement des marques de commerce : l'OPIC reçoit une partie des droits d'examen avant le début du travail (ces droits sont consignés dans les revenus reportés), le solde étant perçu après l'achèvement du travail et comptabilisé dans les revenus non facturés.

Les *immobilisations* de 33,6 millions de dollars, déduction faite de l'amortissement, représentent essentiellement la valeur nette du système de technologie de l'information (TI) TechSource pour les brevets et d'autres systèmes, les locaux loués à bail et d'autres systèmes et logiciels de TI en cours de développement. Durant l'exercice, des investissements ont été réalisés en vue de renforcer les capacités de TI afin qu'elles correspondent mieux aux objectifs et aux besoins opérationnels.

Dans le passif, *les revenus reportés* à court et à long terme, soit respectivement 23,4 millions de dollars et 37,9 millions de dollars, représentent la somme déjà payée pour les services à fournir dans un proche avenir et sont liés directement à l'accroissement des demandes

en instance de brevets à examiner. La totalité des revenus reportés a augmenté de 11,8 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. L'accroissement des droits, mis en œuvre le 1^{er} janvier 2004, explique principalement ce changement, bien que la capacité d'examen et les requêtes d'examen aient également augmenté par rapport à l'année précédente.

L'*assistance d'immobilisation reportée* (AIR) a diminué de 6,4 millions de dollars; elle est amortie selon une méthode linéaire sur la durée de vie du système TechSource. Les autres éléments d'actif et de passif sont demeurés relativement stables.

Le *surplus accumulé* s'élevait à 56,1 millions de dollars au 31 mars 2005. Grâce à ce surplus, l'OPIC pourra rester à la fois financièrement responsable et viable et sera en mesure de maintenir ou d'améliorer ses niveaux de service, par exemple, en réduisant ses délais d'exécution, en investissant dans ses ressources humaines et dans la nouvelle TI et en offrant de nouveaux produits et services.

État des résultats

Les *revenus* pour l'exercice financier 2004-2005 s'élèvent à 115,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 19,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse provient principalement de l'application de nouveaux droits liés aux

demandes, aux examens et à la tenue à jour en vigueur le 1^{er} janvier 2004, que vient renforcer la croissance soutenue de la demande.

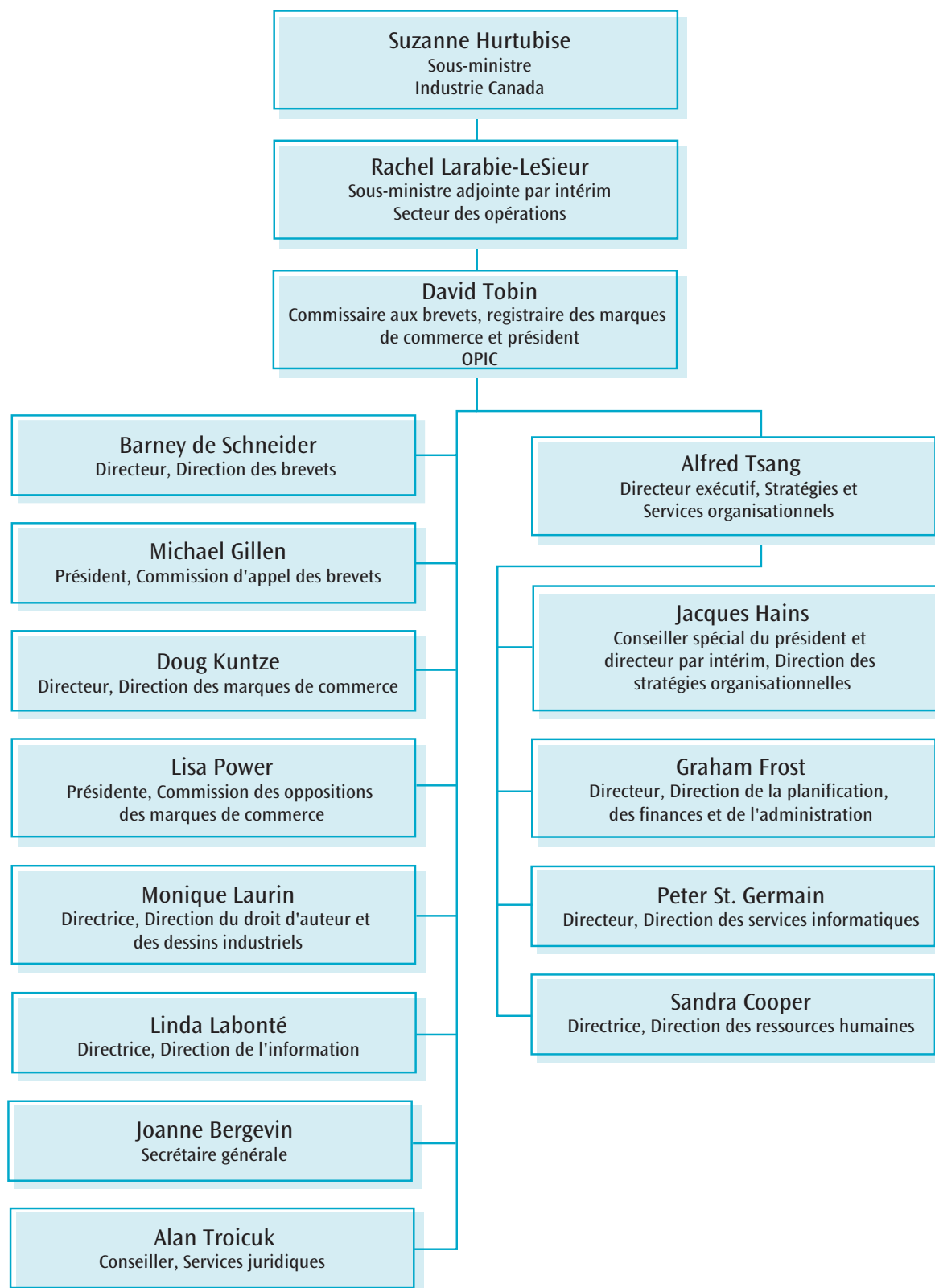
Les *dépenses* pour la même période s'élèvent à 103,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 9,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses salariales comptent pour une bonne partie de cette augmentation, soit plus de 6,2 millions de dollars. Ceci s'explique principalement par l'embauche de nombreux examinateurs pour répondre à la demande croissante de produits et de services en matière de PI. Cet investissement dans les ressources humaines a déjà eu un effet remarquable sur les délais d'exécution dans de nombreux secteurs et génèrent donc des revenus supplémentaires. Nous notons aussi une augmentation des indemnités de départ, des indemnités provisoires et des dépenses d'amortissement.

Ainsi, le *résultat net* équivaut à 11,9 millions de dollars, si l'on tient compte du crédit relatif aux dépenses de 6,4 millions de dollars provenant de l'AIR.

Pour de plus amples renseignements sur les revenus et les dépenses, veuillez consulter les figures de l'annexe 2.

Annexe 1

Structure organisationnelle 2004-2005



Annexe 2

Données financières

Figure 1 Revenus, par produit et service

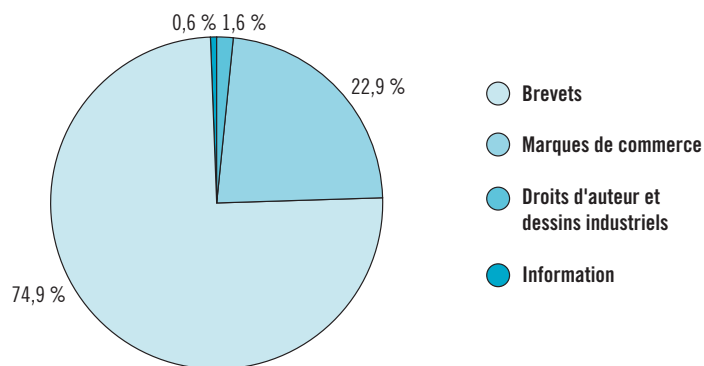


Figure 2 Dépenses de fonctionnement, par catégorie

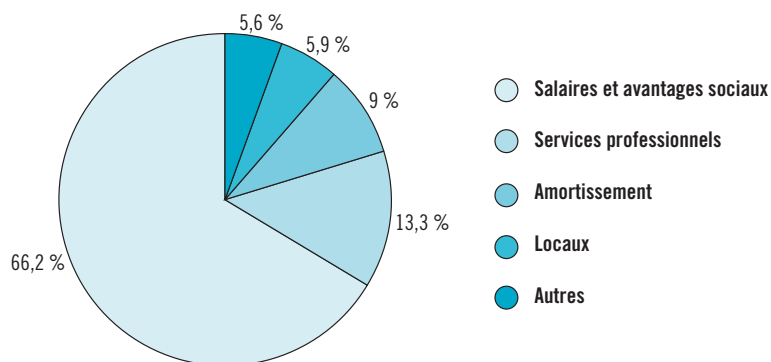


Figure 3 Dépenses, par regroupement de directions

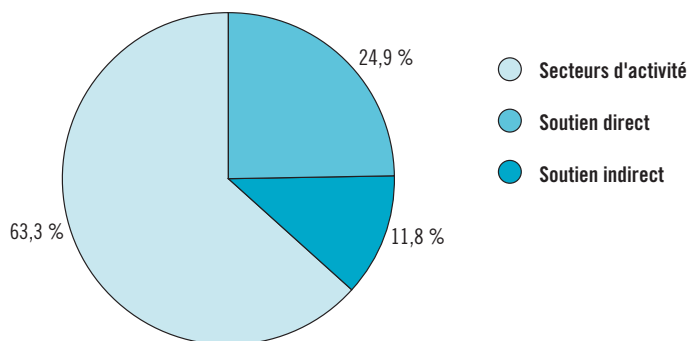


Figure 4 Revenus — Brevets

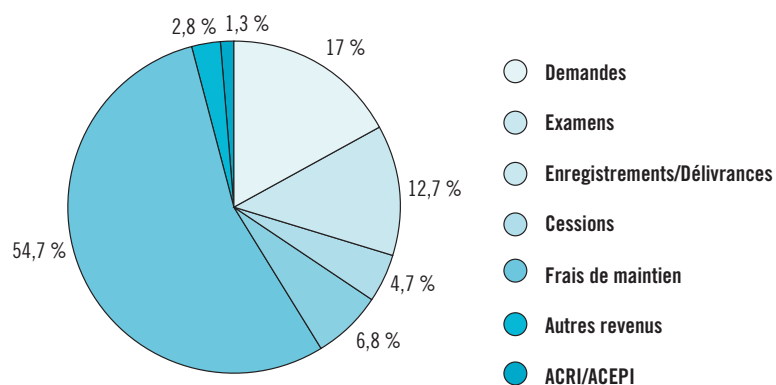


Figure 5 Revenus — Marques de commerce

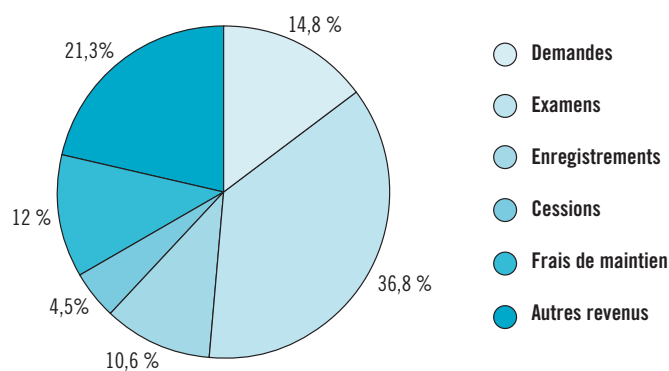
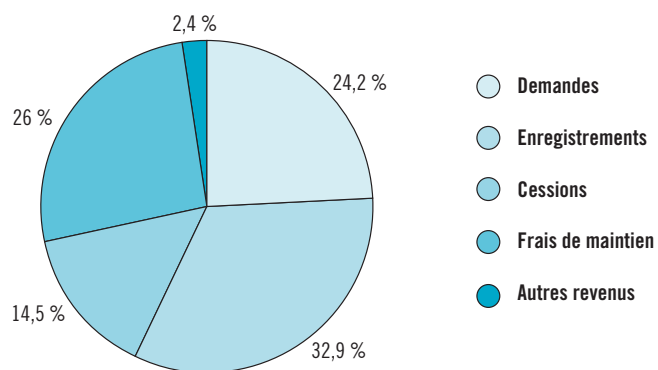


Figure 6 Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels



Annexe 3

Statistiques

TABLEAU 1
Données sur les réalisations, par secteur d'activité

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Demandes déposées			
Administration chargée de la recherche internationale (ACRI)*	—	—	729
Brevets	39 535	38 201	39 640
Nationaux	12 566	12 145	11 620
Traité de coopération en matière de brevets	26 969	26 056	28 020
Marques de commerce	36 949	39 524	40 687
Droits d'auteur	7 938	7 915	7 777
Dessins industriels	3 534	3 827	4 121
Topographies de circuits intégrés	4	5	2
Requêtes d'examen			
Brevets	37 310	39 373	25 142
Demandes traitées			
Brevets	22 864	26 731	31 282
Délivrances ou enregistrements			
Brevets	11 805	12 159	13 553
Marques de commerce	18 847	28 164	29 780
Droits d'auteur	7 965	7 928	7 650
Dessins industriels	2 098	2 908	2 966
Topographies de circuits intégrés	4	4	2
Abandons			
Marques de commerce	20 610	19 301	18 620
Droits d'auteur	102	105	100
Dessins industriels	463	357	397
Maintiens ou renouvellements			
Brevets	252 192	259 668	271 398
Marques de commerce	8 476	9 302	7 879
Dessins industriels	1 634	1 755	1 418
Cessions			
Brevets	67 257	61 932	57 290
Marques de commerce	41 244	38 334	32 543
Droits d'auteur	1 806	1 581	2 216
Dessins industriels	767	2 096	1 276
Topographies de circuits intégrés	—	1	—
Demandes de renseignements traitées			
Brevets	28 241	27 949	40 002
Demandes concernant l'état de brevets	80 689	55 162	960
Marques de commerce	19 421	20 524	22 556
Droits d'auteur	8 762	8 395	9 115
Dessins industriels	2 047	1 723	1 560
Topographies de circuits intégrés	54	80	50
Demandes de renseignements généraux	1 464	1 971	1 379
Autres demandes	848	280	306

* Le chiffre pour l'ACRI couvre la période du 26 juillet 2004 au 31 mars 2005.

Données sur les marques de commerce

TABLEAU 2
Demandes de marques de commerce déposées, selon la langue

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Français	3 061	3 825	3 182
Anglais	33 888	35 699	37 505
Total	36 949	39 524	40 687

TABLEAU 3
Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	1 621	1 346
Colombie-Britannique	2 469	1 717
Île-du-Prince-Édouard	20	22
Manitoba	393	350
Nouveau-Brunswick	187	144
Nouvelle-Écosse	161	201
Nunavut	11	2
Ontario	9 002	6 801
Québec	4 153	3 411
Saskatchewan	173	148
Terre-Neuve-et-Labrador	91	83
Territoires du Nord-Ouest	9	10
Territoire du Yukon	5	6
Province non précisée	9	32
Total	18 304	14 273

TABLEAU 4
Les dix principaux requérants de marques de commerce

The Procter & Gamble Company	260
Dundee Corporation	139
Novartis AG	119
Unilever Canada Incorporated	107
S.C. Johnson & Son Incorporated	99
Telus Corporation	89
Avon Products Incorporated	87
Johnson & Johnson	86
WMS Gaming Incorporated	84
BSH Home Appliances Corporation	77

TABLEAU 5
Les dix principaux propriétaires de marques de commerce

Konami Corporation	184
The Procter & Gamble Company	137
Unilever Canada Incorporated	91
Telus Corporation	86
LIDL Stiftung & Co. Kg	82
Canadian Imperial Bank of Commerce	80
Canadian Tire Corporation Limited	69
Kimberly-Clark Worldwide Incorporated	56
Avon Products Incorporated	55
La Capitale Assureur de l'administration publique	43

TABLEAU 6
Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Déclarations d'opposition déposées	1 100	1 229	1 594
Décisions rendues dans des dossiers d'opposition	80	94	134
Abandons de dossiers d'opposition	1 368	1 435	941
Avis signifiés en vertu de l'article 45	731	844	753
Décisions rendues en vertu de l'article 45	463	655	625

TABLEAU 7

Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant

	Déposées	Enregistrées		Déposées	Enregistrées
Afrique du Sud	29	45	Jamaïque	4	1
Algérie	0	1	Japon	909	846
Allemagne	1 139	1 030	Jordanie	2	2
Andorre	0	1	Kenya	0	3
Anguilla	3	5	Kirghizistan	0	2
Antigua-et-Barbuda	1	0	Lettonie	6	0
Antilles	26	19	Liban	4	6
Antilles néerlandaises	4	6	Liechtenstein	25	9
Arabie saoudite	6	5	Luxembourg	43	30
Argentine	34	25	Macao	1	1
Aruba	1	0	Malaisie	15	10
Australie	408	204	Malte	4	0
Autriche	88	79	Maroc	1	4
Bahamas	14	15	Maurice	5	0
Bahreïn	1	2	Mexique	153	31
Barbade	53	24	Monaco	20	14
Belgique	122	88	Nicaragua	3	1
Belize	1	1	Norvège	47	31
Benelux	1	0	Nouvelle-Zélande	80	57
Bermudes	26	21	OHIM*	1	0
Brésil	66	35	Oman	0	1
Bulgarie	4	0	Pakistan	7	4
Canada	18 304	14 273	Panama	43	20
Chili	42	27	Pays-Bas	370	265
Chine (voir Hong Kong)	215	166	Pérou	5	5
Chypre	43	2	Philippines	14	5
Colombie	29	8	Pologne	30	15
Costa Rica	1	0	Portugal	38	33
Croatie	13	0	Qatar	4	0
Cuba	4	1	République de Corée	100	88
Danemark	131	104	République dominicaine	5	1
Égypte	0	1	République tchèque	15	11
Émirats arabes unis	23	4	Roumanie	5	2
Équateur	1	3	Royaume-Uni	905	517
Espagne	229	147	Saint-Kitts-et-Nevis	2	0
Estonie	2	0	Samoa	1	0
États-Unis d'Amérique	13 492	8 800	Saint-Marin	0	1
Fédération de Russie	40	13	Seychelles	0	1
Finlande	68	77	Singapour	44	30
France	968	910	Slovaquie	3	5
Gibraltar	4	1	Slovénie	4	3
Géorgie	0	3	Sri Lanka	3	11
Grèce	9	3	Suède	213	151
Guatemala	13	0	Suisse	691	551
Guyana	1	1	Taiwan	119	116
Haïti	1	0	Thaïlande	13	22
Hong Kong	120	95	Trinité-et-Tobago	0	1
Hongrie	6	4	Tunisie	0	1
Îles Anglo-Normandes	11	10	Turquie	29	9
Îles Caïmans	22	4	Ukraine	6	3
Îles Turks et Caïcos	1	0	Uruguay	4	3
Îles Vierges britanniques	59	25	Venezuela	5	1
Inde	58	20	Vietnam	7	3
Indonésie	9	3	Yemen	2	0
Iran (République islamique)	1	0	Yougoslavie	0	1
Irlande	79	46	Pays inconnu	60	42
Islande	3	4			
Israël	64	42			
Italie	524	407			
			Total	40 687	29 780

*Office de l'harmonisation dans le marché intérieur

Figure 7 Demandes de marques de commerce en attente d'examen

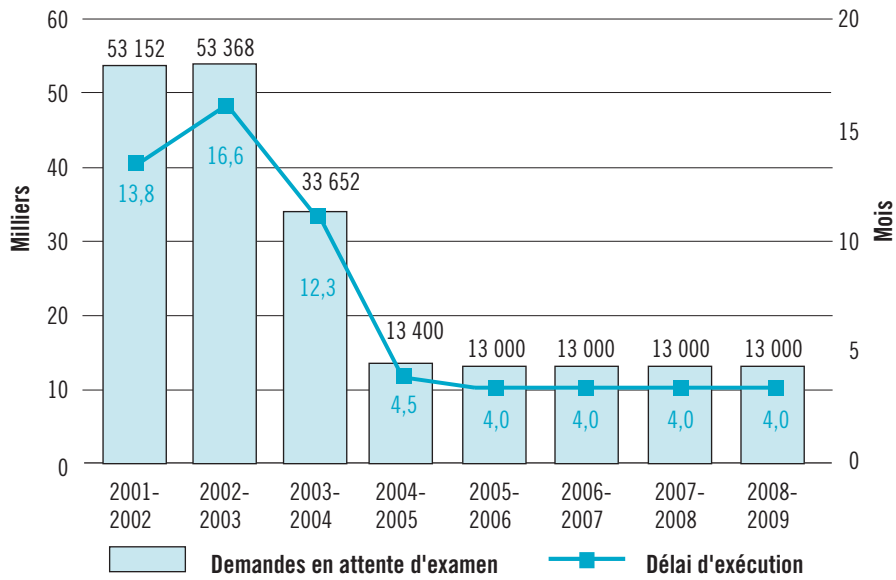


Figure 8 Demandes d'enregistrement de marques de commerce

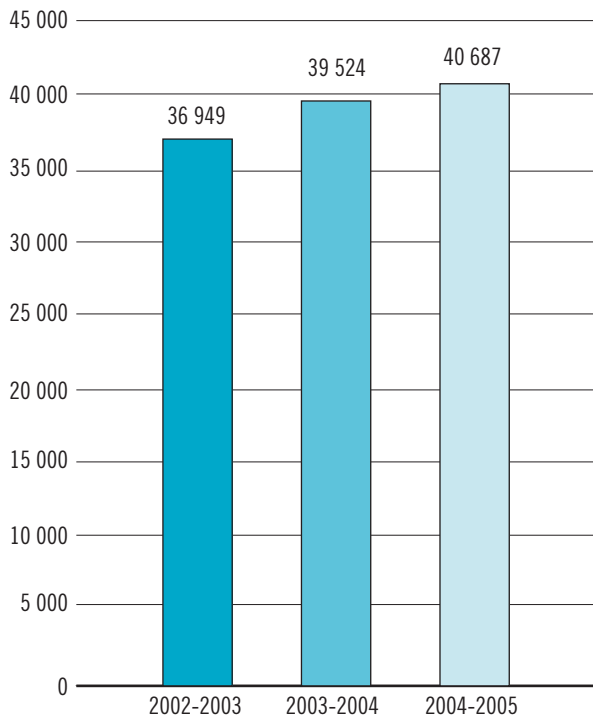
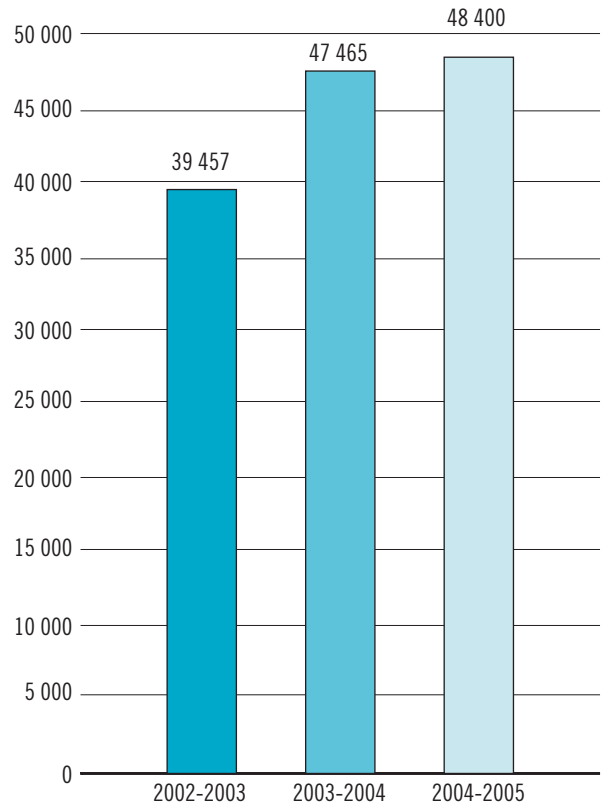


Figure 9 Demandes de marques de commerce traitées



Données sur les brevets

TABLEAU 8
Demandes de brevets déposées, selon la langue

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Français	1 714	1 452	1 586
Anglais	37 821	36 749	38 054
Total	39 535	38 201	39 640

TABLEAU 9
Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Biotechnologie			
Demandes déposées	4 359	4 004	3 850
Requêtes d'examen	3 927	4 050	2 423
Brevets délivrés	843	634	522
Informatique			
Demandes déposées	6 875	6 317	6 662
Requêtes d'examen	5 700	6 624	4 464
Brevets délivrés	2 186	2 135	2 216
Génie électrique ou physique			
Demandes déposées	3 305	3 114	3 037
Requêtes d'examen	3 106	3 074	2 130
Brevets délivrés	1 384	1 212	1 394
Génie mécanique ou civil			
Demandes déposées	9 402	9 152	9 538
Requêtes d'examen	8 887	9 350	6 009
Brevets délivrés	2 999	3 410	4 414
Chimie organique			
Demandes déposées	5 028	4 622	4 966
Requêtes d'examen	5 655	5 662	3 180
Brevets délivrés	1 650	1 682	1 419
Chimie — autres			
Demandes déposées	6 165	6 613	6 677
Requêtes d'examen	5 952	6 422	4 263
Brevets délivrés	1 789	1 851	2 036
Divers			
Demandes déposées	4 401	4 379	4 910
Requêtes d'examen	4 083	4 191	2 673
Brevets délivrés	954	1 235	1 552
Tous les domaines			
Demandes déposées	39 535	38 201	39 640
Requêtes d'examen	37 310	39 373	25 142
Brevets délivrés	11 805	12 159	13 553

TABLEAU 10*Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidents du Canada et aux résidents de pays étrangers*

	Dépôts de PCT	Dépôts non-PCT	Total des dépôts	Total des délivrances
Canada				
Alberta	178	522	700	276
Colombie-Britannique	180	355	535	128
Île-du-Prince-Édouard	2	6	8	1
Manitoba	26	91	117	38
Nouveau-Brunswick	4	37	41	13
Nouvelle-Écosse	5	48	53	12
Ontario	511	1 631	2 142	593
Québec	341	1 001	1 342	340
Saskatchewan	15	117	132	49
Terre-Neuve-et-Labrador	3	18	21	4
Territoires du Nord-Ouest	—	4	4	3
Territoire du Yukon	—	7	7	4
Total partiel	1 265	3 837	5 102	1 461
Pays étrangers	26 755	7 783	34 538	12 097
Total	28 020	11 620	39 640	13 558

TABLEAU 11*Les dix principaux demandeurs de brevets*

Qualcomm Incorporated	239
The Procter & Gamble Company	225
Microsoft Corporation	202
3M Innovative Properties Company	200
BASF Aktiengesellschaft	185
E.I. duPont de Nemours and Company	177
Research in Motion Limited	170
F. Hoffman-LaRoche AG	165
Novartis AG	138
Merck & Company Incorporated	137

TABLEAU 12*Les dix principaux titulaires de brevets*

The Procter & Gamble Company	205
Lucent Technologies Incorporated	138
Honda Giken Kogyo Kabushiki Kaisha	122
Baker Hughes Incorporated	95
Minnesota Mining and Manufacturing Company	85
Illinois Tool Works Incorporated	83
L'Oréal S.A.	80
Deere & Company	78
Schlumberger Canada Limited	74
E.I. duPont de Nemours and Company	73

TABLEAU 13*Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets*

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Décisions finales			
Renvois	11	13	20
Demandes traitées	2	12	12
Dessins industriels			
Renvois	5	2	2
Demandes traitées	3	7	6
Conflits			
Renvois	9	1	3
Demandes traitées	0	11	3
Réexamen — article 48.1			
Dépôts	3	3	4
Demandes traitées	1	2	5
Abus — article 67			
Dépôts	0	0	0
Demandes traitées	0	0	1
Candidats à l'examen de compétence des agents			
Brevets	205	237	257
Marques de commerce	37	43	32

TABLEAU 14

Demandes de brevets déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur

	Demandes déposées	Brevets délivrés		Demandes déposées	Brevets délivrés
Afrique du Sud	58	22	Japon	2 482	1 478
Algérie	1	0	Jordanie	1	0
Allemagne	2 898	877	Kazakhstan	1	1
Antilles néerlandaises	29	3	Kirghizistan	1	0
Arabie saoudite	4	3	Lettonie	3	0
Argentine	9	4	Liban	1	0
Australie	602	143	Liechtenstein	20	15
Autriche	179	88	Luxembourg	34	19
Bahamas	15	10	Malaisie	7	0
Barbade	180	26	Maroc	2	0
Belgique	251	59	Maurice	3	0
Belize	1	0	Mexique	19	13
Bermudes	33	7	Monaco	4	3
Bésil	35	11	Nouvelle-Zélande	126	18
Bulgarie	6	0	Norvège	170	54
Canada	5 102	1 461	Panama	0	2
Chili	8	0	Pays-Bas	573	131
Chine	160	30	Philippines	4	0
Chypre	10	0	Pologne	12	2
Colombie	3	0	Portugal	7	1
Croatie	18	2	République de Corée	312	126
Cuba	11	1	République tchèque	12	2
Danemark	250	53	Royaume-Uni	1 482	432
Émirats arabes unis	1	1	Samoa	1	0
Espagne	153	30	Singapour	45	6
Estonie	4	0	Slovaquie	1	1
États-Unis d'Amérique	19 005	6 801	Slovénie	8	0
Fédération de Russie	30	14	Suède	535	229
Finlande	320	138	Suisse	1 271	372
France	1 701	613	Swaziland	1	0
Gibraltar	0	1	Taiwan	168	1
Grèce	9	2	Thaïlande	3	0
Hongrie	26	5	Tunisie	3	0
Îles Caïmans	8	2	Turquie	4	0
Îles Cook	5	0	Ukraine	8	3
Îles Turks et Caïcos	2	0	Uruguay	1	0
Îles Vierges britanniques	18	5	Vanuatu	2	0
Inde	115	7	Venezuela	0	5
Indonésie	0	1	Yougoslavie	4	0
Irlande	113	13	Zimbabwe	1	0
Islande	24	2	Pays inconnus	13	0
Israël	293	48			
Italie	602	156	Total	39 640	13 553

Figure 10 Requêtes d'examen de brevets

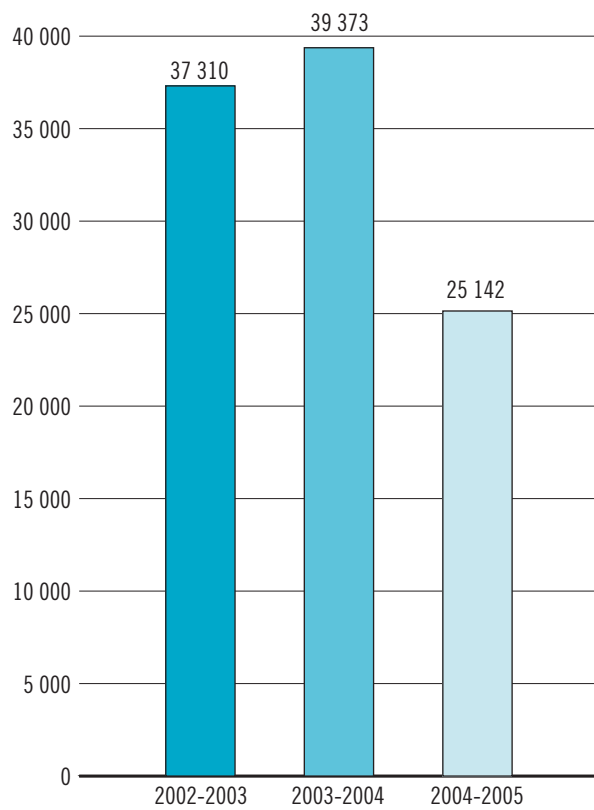
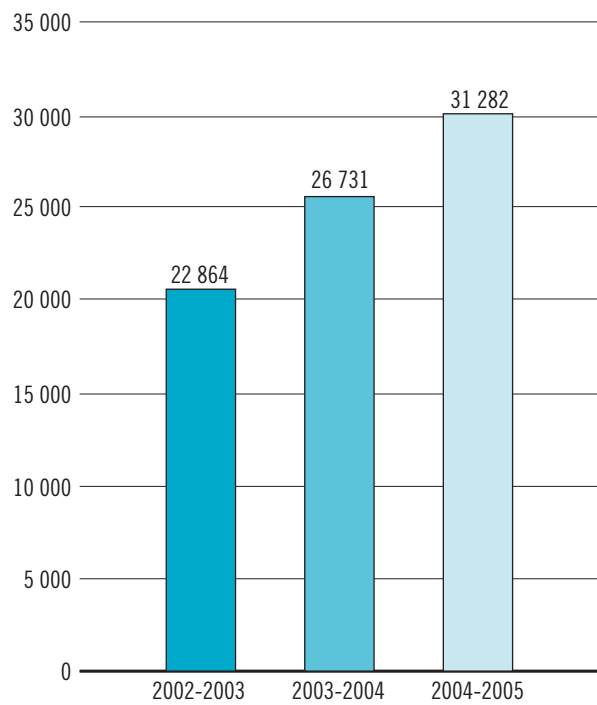


Figure 11 Demandes de brevets traitées



Données sur les droits d'auteur

TABLEAU 15
Demandes de droits d'auteur déposées, selon la langue

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Français	1 430	1 435	1 400
Anglais	6 508	6 480	6 377
Total	7 938	7 915	7 777

TABLEAU 16
Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire

Province ou territoire	Déposées	Enregistrées
Alberta	636	628
Colombie-Britannique	1 160	1 129
Île-du-Prince-Édouard	10	10
Manitoba	162	160
Nouveau-Brunswick	74	67
Nouvelle-Écosse	129	121
Nunavut	5	5
Ontario	2 740	2 710
Québec	1 816	1 811
Saskatchewan	171	169
Terre-Neuve-et-Labrador	62	49
Territoire du Yukon	3	3
Total	6 968	6 862

TABLEAU 17
Droits d'auteur enregistrés, selon l'origine indiquée par le demandeur

	Déposés	Enregistrés
Allemagne	10	10
Argentine	1	1
Australie	5	5
Autriche	1	1
Bahamas	1	1
Bermudes	38	38
Brésil	2	2
Brunéi Darussalam	1	1
Canada	6 968	6 862
Chine (voir Hong Kong)	33	33
Émirats arabes unis	3	3
Espagne	1	1
États-Unis d'Amérique	562	544
France	18	17
Hong Kong	28	28
Hongrie	1	1
Îles Vierges britanniques	3	3
Inde	1	1
Irlande	1	1
Israël	1	1
Italie	5	5
Japon	12	12
Liban	1	1
Luxembourg	3	3
Pays-Bas	2	2
Philippines	1	1
Royaume-Uni	30	30
République de Corée	3	3
République tchèque	1	1
Samoa	2	2
Singapour	5	5
Slovaquie	1	1
Suède	1	1
Suisse	10	10
Taiwan	20	18
Yougoslavie	1	1
Total	7 777	7 650

TABLEAU 18
Les dix principaux demandeurs de droits d'auteur

Pearson Education Canada	261
CGA-Canada	80
Groupe Educalivres Inc.	78
Fabtrends International Inc.	63
Nintendo of America Inc.	47
Reuven Baron	44
TVBO Productions Limited	42
Canadian General Tower Limited	40
Dwayne Beckford	37
Sweet Productions Inc.	37

Figure 12 Demandes d'enregistrement de droits d'auteur

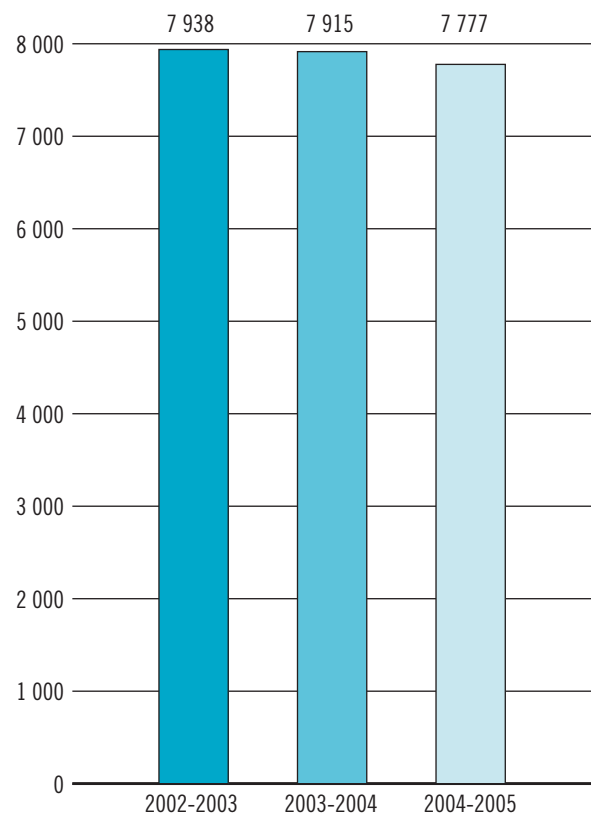
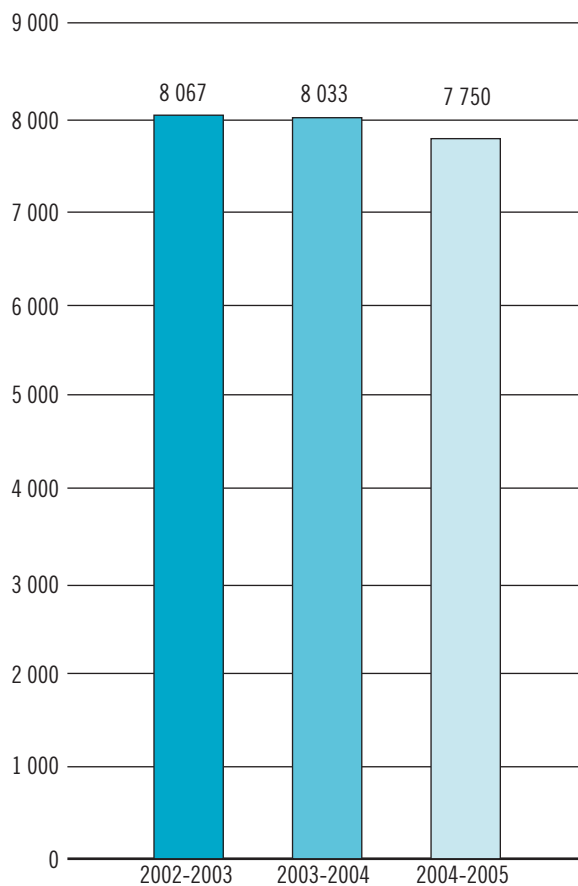


Figure 13 Demandes de droits d'auteur traitées



Données sur les dessins industriels

TABLEAU 19

Dessins industriels enregistrés, selon la langue

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Français	78	83	193
Anglais	2 020	2 825	2 773
Total	2 098	2 908	2 966

TABLEAU 20

Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	29	36
Colombie-Britannique	70	65
Île-du-Prince-Édouard	2	1
Manitoba	8	5
Nouveau-Brunswick	5	2
Nouvelle-Écosse	7	4
Ontario	282	208
Québec	208	200
Saskatchewan	5	9
Terre-Neuve-et-Labrador	2	2
Territoire du Yukon	2	0
Total	620	532

TABLEAU 21

Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur

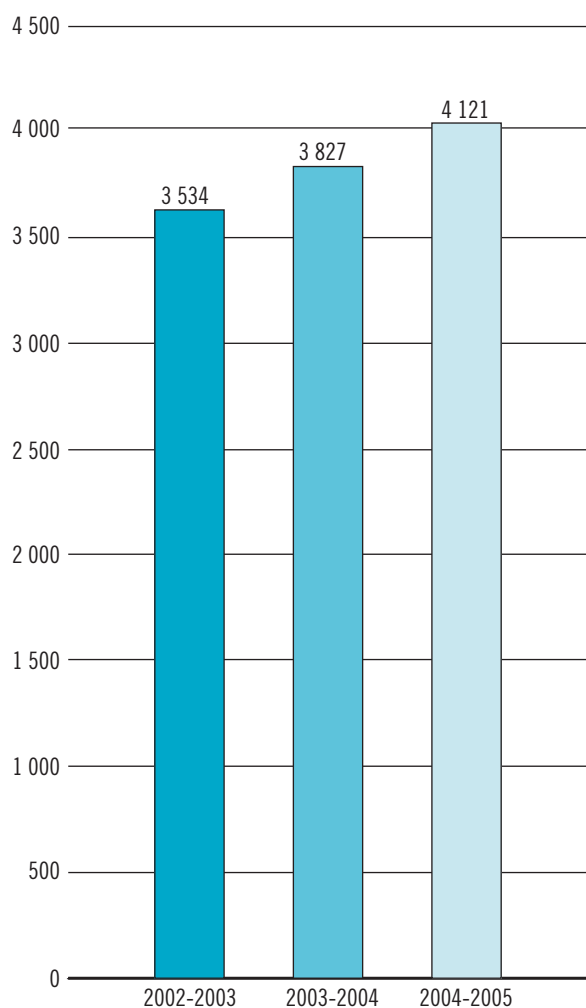
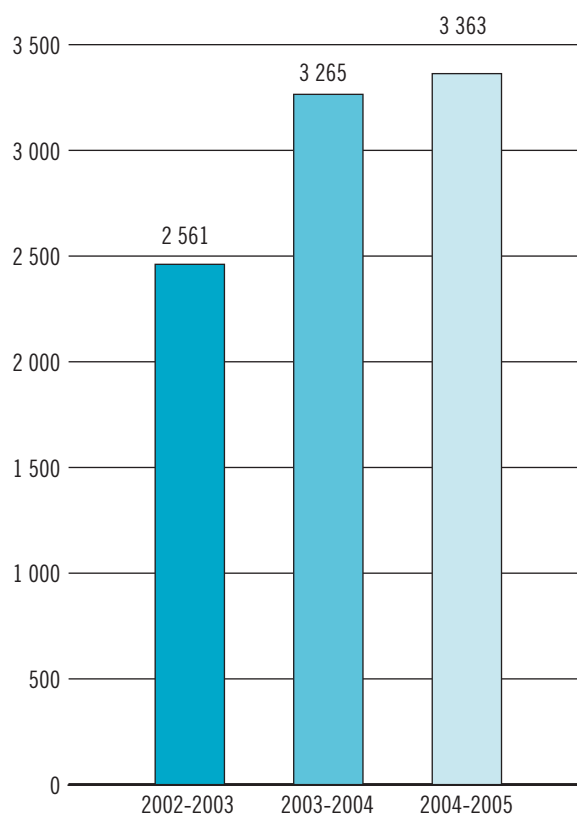
	Déposées	Enregistrées
Afrique du Sud	3	0
Allemagne	199	107
Australie	51	27
Autriche	28	12
Bahamas	2	4
Barbade	19	3
Belgique	13	15
Bermudes	13	17
Brésil	4	8
Canada	620	532
Chili	0	1
Chine (voir Hong Kong)	38	48
Chypre	2	0
Croatie	1	0
Danemark	7	2
Espagne	9	6
Égypte	1	0
Étas-Unis d'Amérique	2 030	1 463
Fédération de Russie	1	3
Finlande	61	65
France	84	61
Hong Kong	25	13
Hongrie	1	0
Îles Caïmans	0	1
Îles Vierges britanniques	1	0
Inde	2	4
Indonésie	0	1
Irlande	6	4
Israël	3	7
Italie	147	35
Japon	289	171
Kenya	0	1
Liechtenstein	4	1
Luxembourg	4	0
Malaisie	3	0
Mexique	4	10
Monaco	1	1
Norvège	4	10
Nouvelle-Zélande	15	4
Pays-Bas	47	22
Pologne	1	0
Portugal	4	0
République de Corée	55	11
République tchèque	1	0
Royaume-Uni	110	128
Saint-Kitts-et-Nevis	0	1
Serbie-Monténégro	0	1
Singapour	2	1
Suède	21	11
Suisse	101	78
Taiwan	82	72
Thaïlande	1	4
Turquie	1	0
Total	4 121	2 966

TABLEAU 22**Les dix principaux demandeurs de dessins industriels**

Nike International Incorporated	146
Moen Incorporated	70
The Procter & Gamble Company	61
Microsoft Corporation	59
Nokia Corporation	58
Wolverine World Wide Incorporated	54
Globe Union Industrial Corporation	49
Sony Computer Entertainment Incorporated	43
Mikron Industries Incorporated	37
Kohler Company	35

TABLEAU 23**Les dix principaux propriétaires de dessins industriels**

Globe Union Industrial Corporation	61
Nike International Incorporated	52
Nokia Corporation	45
The Procter & Gamble Company	40
Dart Industries Incorporated	38
Kohler Company	38
PI Design AG	29
Hunter Fan Company	28
Henri Studio Incorporated	26
Colgate-Palmolive Company (firme du Delaware)	25

Figure 14 Demandes d'enregistrement de dessins industriels**Figure 15 Demandes de dessins industriels traitées**

Données en matière d'information

Figure 16 Consultation du site Web

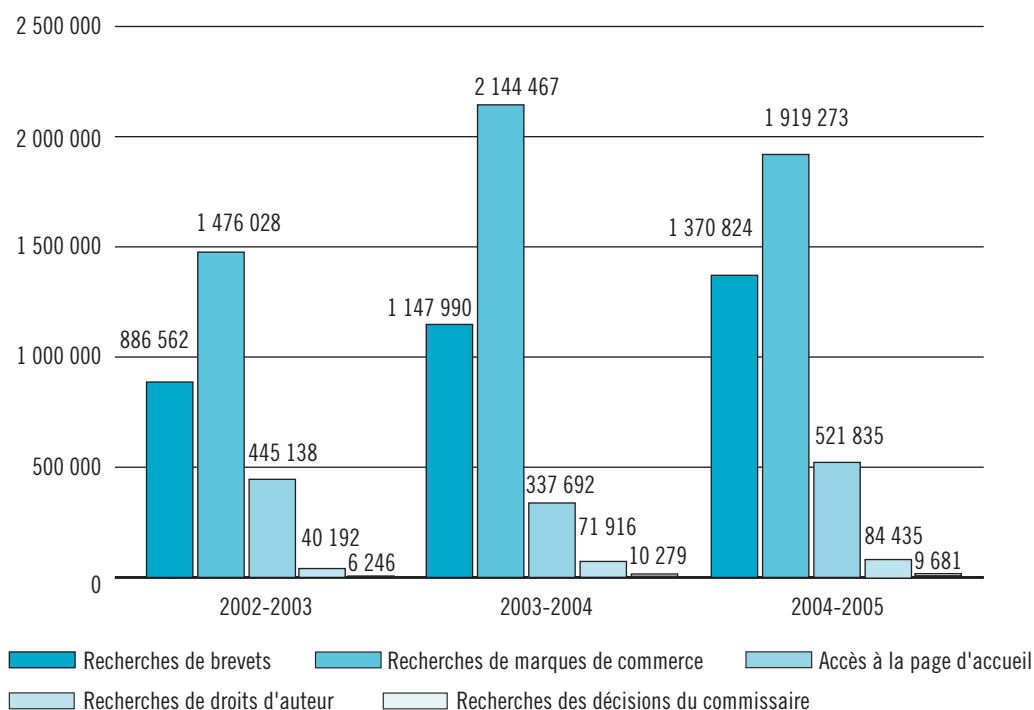
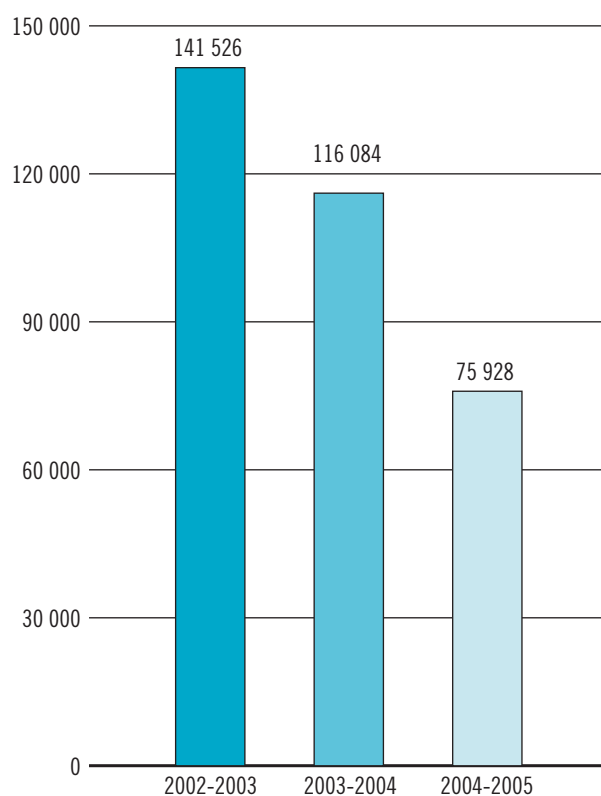


Figure 17 Demandes de renseignements



Données en matière de ressources humaines

Figure 18 Employés, par groupe d'âge

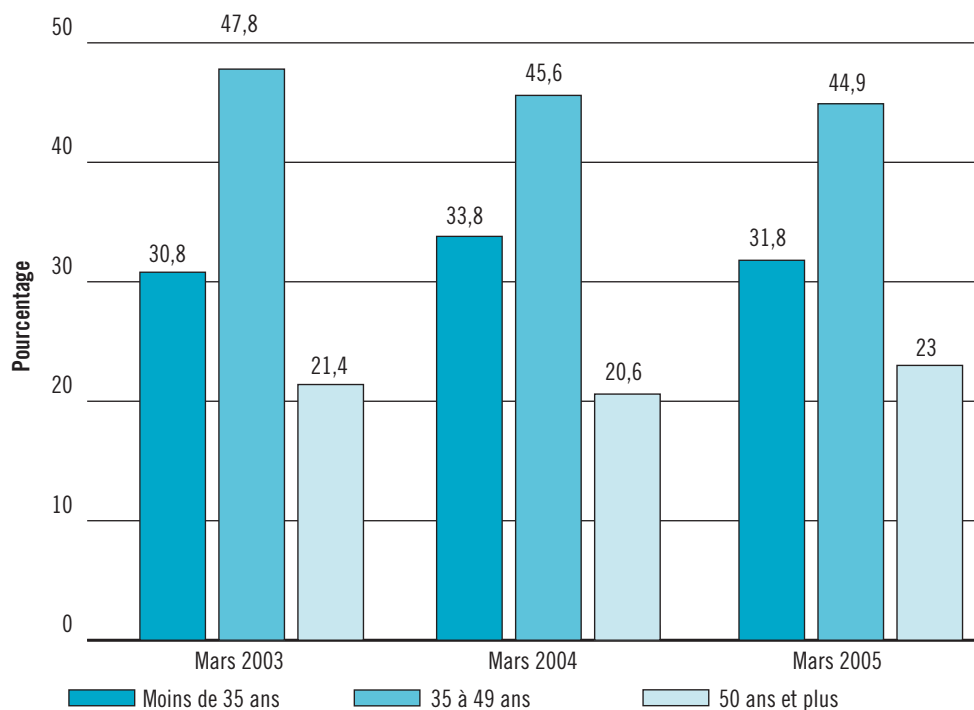


Figure 19 Nombre d'employés

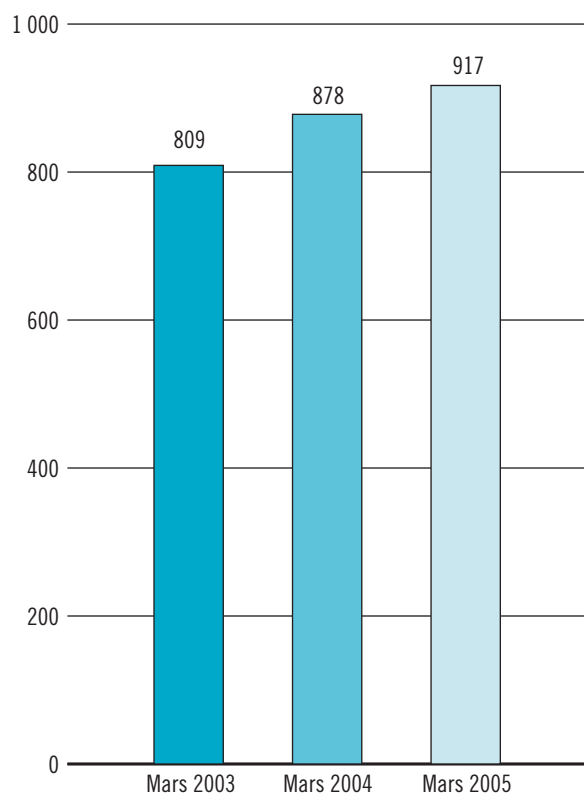
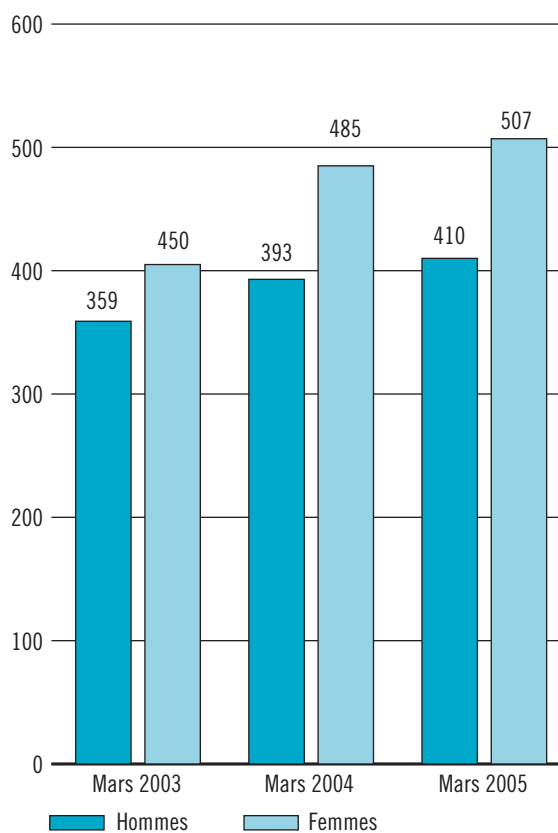


Figure 20 Employés, selon le sexe



Annexe 4

Normes de service à la clientèle

Services	Normes de service à la clientèle	Situation au 31 mars 2005
DIRECTION DES BREVETS		
• délivrance du certificat de dépôt pour une demande de brevet satisfaisant aux exigences de dépôt	dans les 4 semaines suivant la réception de la demande	4,8 semaines
• délivrance d'une confirmation d'entrée à la phase nationale pour les demandes PCT répondant aux exigences d'entrée	dans les 8 semaines suivant la réception de la demande	9,2 semaines
• délivrance du certificat de propriété	dans les 6 semaines suivant la réception des documents	5 semaines
• délivrance d'un premier rapport d'examen de fond (80 p. 100 des demandes faisant l'objet d'une requête d'examen sont en attente d'un premier rapport d'examen de fond, y compris toutes les objections à la brevetabilité connues)	moins de 27 mois	moins de 27 mois dans 83 p. 100 des cas
• délivrance d'un brevet	dans les 12 semaines suivant la réception des droits exigibles	12 semaines
COMMISSION D'APPEL DES BREVETS		
• Brevets - communication avec le demandeur pour fixer une date d'audition	dans les 24 mois	2 mois
• Dessins industriels - communication avec le demandeur pour fixer une date d'audition	dans les 2 mois	2 mois
DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE		
• délivrance d'un accusé de réception pour les nouvelles demandes déposées dans les règles	dans les 7 jours ouvrables suivant la date de dépôt	3,1 jours ouvrables
• délivrance d'un accusé de réception pour les demandes déposées par voie électronique	dans 1 jour ouvrable	1 jour ouvrable
• approbation des demandes recevables/délivrance du premier rapport d'examen dans le cas des demandes irrecevables	dans les 6 mois suivant la date de dépôt	4,5 mois

Services

Normes de service à la clientèle

Situation au
31 mars 2005

COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE

• tenue d'une audition orale		
- oppositions	dans les 18 mois suivant la réception de la requête	20 mois
- demandes en vertu de l'article 45	dans les 12 mois suivant la réception de la requête	10,4 mois
• prononcé de la décision		
- oppositions sans audience	dans les 14 mois suivant l'étape de la décision	12 mois
- demandes en vertu de l'article 45 sans audience	dans les 14 mois suivant l'étape de la décision	14,4 mois

BUREAU DU DROIT D'AUTEUR

• processus d'enregistrement		
- attribuer un numéro d'enregistrement de droit d'auteur, imprimer le certificat d'enregistrement, procéder à un contrôle de la qualité	dans les 2 semaines suivant la réception de la demande et des frais	5 jours
• traitement accéléré	dans les 3 jours ouvrables de la réception de la demande et des frais	1 jour
• cessions et licences	dans les 3,5 semaines	14 jours
- vérifier l'authenticité des documents et attribuer un numéro de dossier à la réception du document original (ou de la copie) pour enregistrement		
- envoyer par la poste le document d'enregistrement et de cession au demandeur		
• copies ou extraits du registre	dans les 2 jours ouvrables suivant la réception des frais	1 jour
• copies certifiées	dans les 3 jours ouvrables suivant la réception des frais	1 jour

DIVISION DES DESSINS INDUSTRIELS

• délivrance du certificat de dépôt ou d'un rapport indiquant que la demande est incomplète	dans les 4 semaines suivant la réception de la demande	6,5 semaines
• examen de la demande pour déterminer si le dessin est enregistrable : approbation du dessin ou délivrance du premier rapport d'examen	dans les 11 mois suivant la réception de la demande ¹	13,9 mois
• délivrance d'un certificat d'enregistrement	dans les 2 semaines suivant la date d'enregistrement	2 jours

1. Cette norme de service fait actuellement l'objet d'un examen et devrait être actualisée sous peu.

Services

Normes de service à la clientèle

Situation au 31 mars 2005

CENTRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE (CSC) (DIRECTION DE L'INFORMATION)

97 p. 100 des
demandes de
renseignements
sont traitées dans
le délai fixé

• réponse aux demandes de renseignements par téléphone	dans les 24 heures	dans les 24 heures
• réponse aux demandes de renseignements laissées dans la boîte vocale ou transmises par courriel	dans les 2 jours ouvrables	dans les 2 jours ouvrables
• accès à un agent d'information (sur place)	dans les 10 minutes	dans les 10 minutes
• réponse à la correspondance générale et aux demandes soumises par télécopieur	dans les 5 jours ouvrables	dans les 5 jours ouvrables
• envoi d'une trousse d'information sur la PI	dans les 2 jours ouvrables	dans les 2 jours ouvrables
• accès à d'autres services offerts sur place	tel qu'affiché au CSC	tel qu'affiché au CSC

SECTION DE LA REPRODUCTION ET DES VENTES (DIRECTION DE L'INFORMATION)

97 p. 100 des
demandes de
renseignements
sont traitées dans
le délai fixé

• copies commandées au comptoir		
- petites commandes	dans les 30 minutes	dans les 30 minutes
- grosses commandes	dans 1 jour ouvrable	dans 1 jour ouvrable
• copies certifiées conformes	dans les 2 à 5 jours ouvrables	dans les 2 à 5 jours ouvrables

Annexe 5

Membres du Comité de direction et agents de développement des affaires

Membres du Comité de direction

COMMISSAIRE AUX BREVETS, REGISTRAIRE DES MARQUES DE COMMERCE ET PRÉSIDENT

David Tobin
Tél. : (819) 997-1057
Télé. : (819) 997-1890
Courriel : tobin.david@ic.gc.ca

DIRECTEUR EXÉCUTIF, STRATÉGIES ET SERVICES ORGANISATIONNELS

Alfred Tsang
Tél. : (819) 997-2186
Télé. : (819) 997-1890
Courriel : tsang.alfred@ic.gc.ca

CONSEILLER SPÉCIAL DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR PAR INTÉRIM, DIRECTION DES STRATÉGIES ORGANISATIONNELLES

Jacques Hains
Tel.: (819) 953-9090
Fax: (819) 997-5052
Courriel : hains.jacques@ic.gc.ca

CONSEILLER, SERVICES JURIDIQUES

Alan Troicuk
Tél. : (819) 953-3309
Télé. : (819) 997-1890
Courriel : troicuk.alan@ic.gc.ca

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Joanne Bergevin
Tél. : (819) 953-6132
Télé. : (819) 997-1890
Courriel : bergevin.joanne@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES BREVETS

Barney de Schneider
Tél. : (819) 997-1947
Télé. : (819) 994-1989
Courriel : deschneider.barney@ic.gc.ca

PRÉSIDENT, COMMISSION D'APPEL DES BREVETS

Michael Gillen
Tél. : (819) 997-1263
Télé. : (819) 997-5052
Courriel : gillen.michael@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE

Doug Kuntze
Tél. : (819) 997-2423
Télé. : (819) 997-1421
Courriel : kuntze.doug@ic.gc.ca

PRÉSIDENTE, COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE

Lisa Power
Tél. : (819) 997-2469
Télé. : (819) 994-5092
Courriel : power.lisa@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DESSINS INDUSTRIELS

Monique Laurin
Tél. : (819) 994-0095
Télé. : (819) 953-6977
Courriel : laurin.monique@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Graham Frost
Tél. : (819) 953-2990
Télé. : (819) 994-0357
Courriel : frost.graham@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES

Peter St. Germain
Tél. : (819) 997-2923
Télé. : (819) 953-5059
Courriel : stgermain.peter@ic.gc.ca

**DIRECTRICE, DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Sandra Cooper
Tél. : (819) 997-2673
Télé. : (819) 997-2987
Courriel : cooper.sandra@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DE L'INFORMATION

Linda Labonté
Tél. : (819) 953-3504
Télé. : (819) 953-6004
Courriel : labonte.linda@ic.gc.ca

Agents de développement des affaires

Jean-Marie Paquette
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
5, Place Ville-Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2
Tél. : (514) 496-4739
Télé. : (514) 283-2247
Courriel : paquette.jeanmarie@ic.gc.ca

Tom Boyd
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Centre de services aux entreprises Canada —
Nouvelle-Écosse
1575, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G1
Tél. : (902) 426-6476
Télé. : (902) 426-6530
Courriel : boyd.tom@ic.gc.ca

Dumitru Olariu
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
8880, avenue Ouellette, bureau 603
Windsor (Ontario) N9A 1C7
Tél. : (519) 971-2049
Télé. : (519) 791-1059
Courriel : olariu.dumitru@ic.gc.ca